Terres Touloises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EAU POTABLE
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Communauté de communes Terres Touloises
CS 40 325 Écrouves
54201 Toul cedex
03 83 43 23 76
contact@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com

2025

1. TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 3
2. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2025 4
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE D'EAU POTABLE 5
3.1 Présentation et mode de gestion du service public d'alimentation en eau potable 5
3.2 Population desservie (D101.0) et nombre d'abonnés 10
3.3 La ressource en eau 11
3.4 Le réseau de distribution 21
4. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE TECHNIQUES 24
4.1 La qualité de l'eau 24
4.2 La gestion de la ressource en eau 27
4.3 Les performances du réseau de distribution 30
4.4 La gestion patrimoniale du réseau de distribution 36
4.5 Les renouvellements et travaux neufs réalisés 37
5. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS 38
5.1 Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (D102.0) 38
5.2 Les recettes et les charges du service 44
5.3 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0) 45
5.4 Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (P153.2) 45
5.5 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0) 45
6. LE SERVICE RENDU AUX USAGERS 46
6.1 Les services abonnés (Régie) et clients (DSP) 46
6.2 Ouverture des branchements 46
6.3 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) 47
7. SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE 48
8. L'ESSENTIEL DES TRAVAUX DE L'ANNEE 49
10. ANNEXES 51
Annexe 1 : Synthèse du bilan annuels du prestataire de service et des délégataires 51
Annexe 2 : Note d'information 2025 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse 58
Annexe 3 : La qualité de dans les communes de la régie de l'eau de la CC2T 62

1. INTRODUCTION

La communauté de communes Terres Touloises (C.C.2.T.) exerce sous la forme d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière la compétence alimentation en eau potable sur 28 communes de son territoire, qui en compte 41. A ce titre, elle présente chaque année son rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport répond à une exigence de transparence sur le gestion technique et financière du service d'eau potable, via notamment la présentation des indicateurs de performance règlementaires.

L'année 2025 constitue la 6ème année depuis la prise de compétence de l'eau par la CC2T actée par délibération au 1er janvier 2020. Bien que 2 communes soient encore gérées en délégation de service public d'eau potable, que 22 communes soient gérées en régie directe, cette année constitue la première année du nouveau du contrat de prestation de service public d'eau potable qui a été réattribué à la société SAUR pour une durée de 5 ans, à échéance au 31 décembre 2029. Cette prestation vaut pour 4 communes urbaines dont Toul.

Ainsi, lors de cette année 2025, les périmètres des communes gérés en régie directe et en prestation de service public a considérablement évolué par rapport à l'année précédente. Les communes suivantes sont passées en régie directe : Bruley, Gondreville, Pagney-Derrière-Barine et Villey-Le-Sec.

Pour faire face à la forte période inflationniste, et afin d'optimiser la qualité du service public de l'eau potable, la régie de la CC2T a mené des réflexions qui ont débouchées sur 3 axes :

- Poursuivre l'harmonisation du prix de l'eau et l'adapter au contexte d'inflation constaté en majorant son augmentation ;
- Poursuivre et renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau des communes et la gestion patrimoniale ;
- Améliorer la qualité du service et limiter au mieux les pertes d'eau sur le réseau.

En parallèle de ces réflexions, la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau apporte de nouvelles règles de calcul du prix liées à la performance des réseaux d'eau et d'assainissement.

2. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2025

39 639 habitants

16 943 abonnés

2 074 690 m^3 d'eau potable consommés

418 km de réseau de distribution

Prix moyen de l'eau potable de 2,74 € TTC/m^3

77,12 % de rendement

99,3 % des analyses conformes

1,39 % du réseau renouvelé

1,8 % d'impayés

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE D'EAU POTABLE

3.1 Présentation et mode de gestion du service public d'alimentation en eau potable

La communauté de communes Terres Touloises (CC2T) a créé une régie autonome pour gérer l'alimentation en eau potable sur 28 de ces 41 communes adhérentes, au 1er janvier 2020, représentant une population desservie de plus de 39 000 habitants.

A la prise de compétence, un certain nombre de services d'eau potable étaient gérés en délégation de service public (DSP). Au 1er janvier de cette année, seuls 2 contrats subsistent :

- La DSP de Fontenoy-sur-Moselle confiée à SAUR jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- La DSP de Villey-Saint-Etienne confiée à VEOLIA EAU jusqu'au 31 décembre 2029.

Une prestation de service, régie par le code des marchés publics, a été attribuée à SAUR pour 5 années à compter du 1er janvier 2025. Au 1er janvier de cette année, le périmètre de cette prestation de gestion du service d'eau potable concerne les services des communes suivantes :

- Toul
- Ecrouves
- Dommartin-lès-Toul
- Chaudeney-sur-Moselle

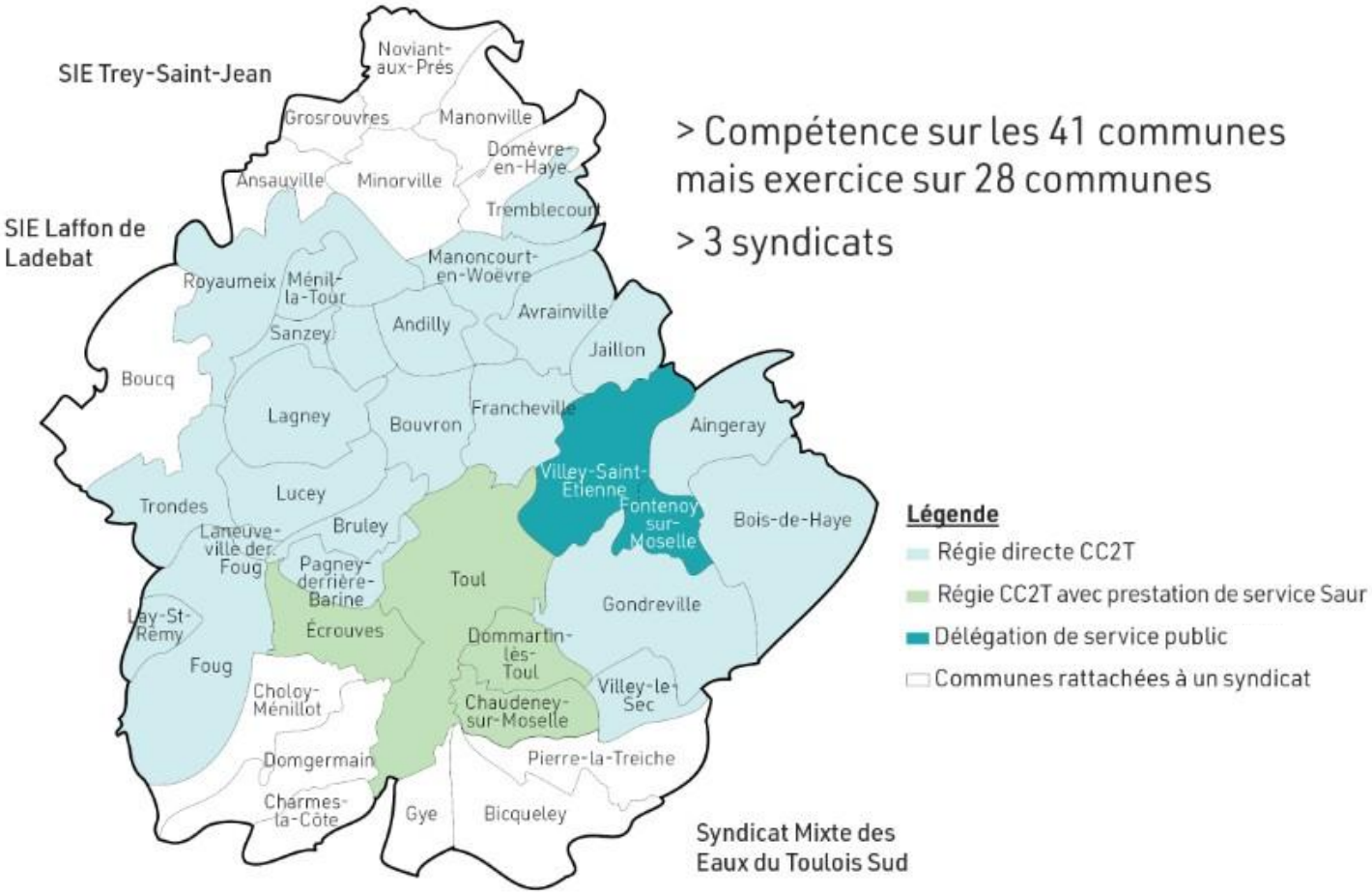
Les communes restantes du périmètre de gestion, dont les services d'eau potable sont intégralement assurés par la régie, sont les suivantes :

- Aingeray
- Andilly
- Avrainville
- Bois-de-Haye
- Bouvron
- Bruley
- Foug
- Francheville
- Gondreville
- Jaillon
- Lagney
- Laneuveville-derrière-Foug
- Lay-Saint-Rémy
- Lucey
- Manoncourt-en-Woëvre
- Ménil-la-Tour
- Pagney-Derrière-Barine
- Royaumeix
- Sanzey
- Tremblecourt
- Trondes
- Villey-Le-Sec

Les communes suivantes, inclues dans le périmètre administratif de la CC2T, sont gérés par des Syndicats des Eaux :

- Syndicat des Eaux du Trey Saint-Jean :
  - Ansauville
  - Domèvre-en-Haye
  - Grosrouvres
  - Manonville
  - Minorville
  - Noviant-aux-Prés
- Syndicat des Eaux Laffon de Ladebat
  - Boucq
  - Syndicat des Eaux du Toulois Sud
  - Bicqueley
  - Charmes-la-Côte
  - Choloy-Ménillot
  - Domgermain
  - Gye
  - Pierre-la-Treiche

COMPETENCE EN EAU POTABLE EN 2025



La communauté de commune Terres Touloises, par sa régie de l'eau potable, est l'autorité organisatrice du service public de l'eau potable avec pour objectifs :

- La définition des missions du service public de l'eau et des conditions dans lesquelles elles doivent être remplies ;
- Le contrôle de la bonne exécution de ces missions par le(s) opérateur(s) du réseau ;
- La gestion du patrimoine du service de l'eau, en exerçant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et une partie de la maîtrise d'œuvre ;
- La satisfaction des besoins des usagers.

La régie de l'eau, à seule autonomie financière, est un organisme individualisé qui est intégré à la CC2T et ne dispose pas de personnalité morale propre. Néanmoins, ses recettes et ses dépenses sont individualisées dans un budget distinct, annexé à celui de la CC2T et elle dispose d'un organe de surveillance : le conseil d'exploitation. L'essentiel des pouvoirs est conservé par l'assemblée délibérante de la collectivité créatrice : le conseil communautaire. L'ordonnateur de la régie est ainsi le Président de la CC2T.

La régie est administrée par un président, un directeur et les membres du conseil d'exploitation. Les statuts fixent les règles générales d'organisation du conseil d'exploitation (nombre de membres, durée des fonctions, mode de renouvellement, quorum…) (R. 2221-4 du CGCT). Les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil communautaire sur proposition du Président (R. 2221-5 du CGCT).

Le président est élu par le conseil d'exploitation parmi ses membres. Il doit réunir le conseil au moins tous les trois mois et arrêter l'ordre du jour des réunions. Il dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix (R. 2221-9 du CGCT).

Le directeur assure le fonctionnement des services de la régie.

Le rôle du Président de la CC2T

Le représentant légal et l'ordonnateur de la régie de l'eau est le Président de la CC2T, qui a créé la régie. Il est chargé de prendre les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil communautaire après avis du bureau, de présenter au conseil communautaire le budget et le compte administratif (R. 2221-63), de nommer le directeur (R. 2221-67). Il peut d'ailleurs déléguer sa signature à ce dernier, mais, néanmoins, sous sa responsabilité et sa surveillance.

Le conseil d'exploitation.

La régie de l'eau n'est pas un établissement public. Le conseil d'exploitation reste par conséquent subordonné au conseil communautaire. Il est consulté et donne un avis sur toutes les décisions soumises au conseil communautaire. Il administre la régie sous le contrôle du conseil communautaire et du Président de la CC2T. Parallèlement il dispose d'un rôle consultatif important, notamment pour toutes les questions d'ordre général qui intéressent le fonctionnement de la régie. Il peut faire au Président de la CC2T toute proposition utile et est tenu au courant de la marche du service (R. 2221-64). Dans le cas de la gestion du service public industriel et commercial (SPIC), il est consulté pour la nomination de l'agent comptable de la régie.

Le rôle du conseil communautaire

Dans la régie, le conseil communautaire peut, entre autres, après avis du conseil d'exploitation : approuver les plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension, autoriser le Président de la CC2T à intenter ou soutenir les actions judiciaires, voter le budget et délibérer sur les comptes, fixer le taux des redevances dues par les usagers de la régie. (R. 2221-72).

Le directeur de la régie

Il est chargé du fonctionnement des services de la régie, de préparer le budget et de procéder aux ventes et aux achats courants (R. 2221-68).

LES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

1. Pierre BONNIN (conseiller communautaire – Bois-de-Haye)
2. Jean-Francois CARON (conseiller communautaire – Gondreville)
3. Olivier DINEE (conseiller municipal - Aingeray)
4. Laurent GUYOT (conseiller communautaire – Dommartin-les-Toul) – **Président du conseil d'exploitation**
5. Philippe HENNEBERT (conseiller communautaire - Minorville)
6. Henri LE MASSON (Conseiller communautaire – Bicqueley)
7. Thierry RAIWISQUE (Conseiller communautaire – Andilly)
8. Jean-Luc STAROSSE (conseiller municipal – Charmes-la-Côte)
9. Pascal VAILLANT (Conseiller municipal – Choloy-Ménillot)
10. Jacque MATHIEU (Conseiller communautaire – Lagney)
11. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER (conseiller communautaire - Toul)
12. Patrick WERNER (Conseiller municipal – Lucey)
13. Stéphane VANIER (Conseiller municipal – Francheville)
14. Stéphane ZAPOTINY (Conseiller municipal – Bruley)

Les moyens humains et matériels

La régie de l'Eau et de l'Assainissement est composée d'une équipe de 9,5 ETP :

- Pôle direction et administratif : 2 personnes au siège de la CC2T (1 directeur / 1 Eau / 1 Asst)
- Service des abonnés Eau & Assainissement : 5 personnes au siège de la CC2T (2,5 Eau / 2,5 Asst)
- Pôle technique et maîtrise d'œuvre : 6 personnes au siège de la CC2T (1 Eau / 5 Asst)
- Service d'exploitation : 12 personnes dans les bungalows de la CC2T (7 Eau / 8 Asst)

La régie est équipée d'un parc de 16 véhicules (7 Eau / 9 Asst).

Le règlement de service

Le règlement du service public de l'eau potable, adopté par délibération du conseil communautaire le 05/12/2019, définit les obligations mutuelles du service et de l'abonné.

Il a pour objet de déterminer les droits et obligations des particuliers, établissements publics, entreprises, associations, … et d'une façon générale de tout abonné auquel le service de l'eau de la communauté de communes Terres Touloises concèdera l'usage de l'eau.


Terres Touloises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

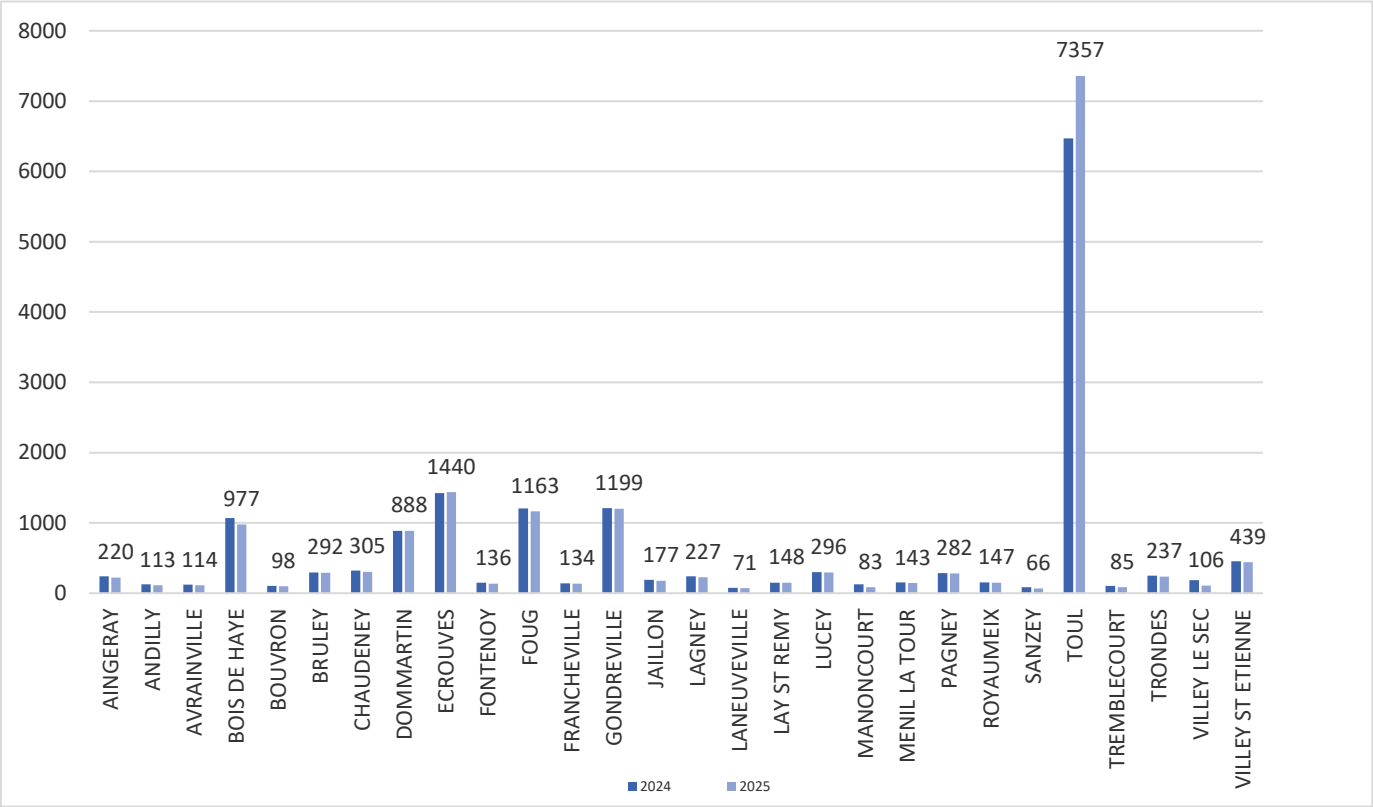
Règlement du service de l'eau potable

Conseil d'exploitation du 25 novembre 2019
Délibération du conseil communautaire du 05 décembre 2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES
Rue du mémorial du Génie
CS 40325 ECROUVES
54201 TOUL CEDEX

3.2 Population desservie (D101.0) et nombre d'abonnés

Au 31 décembre 2025, le service public d'alimentation en eau potable de la CC2T dessert 39 639 habitants, soit 16 943 abonnés. La répartition par commune est récapitulée dans les tableaux et graphiques suivants.

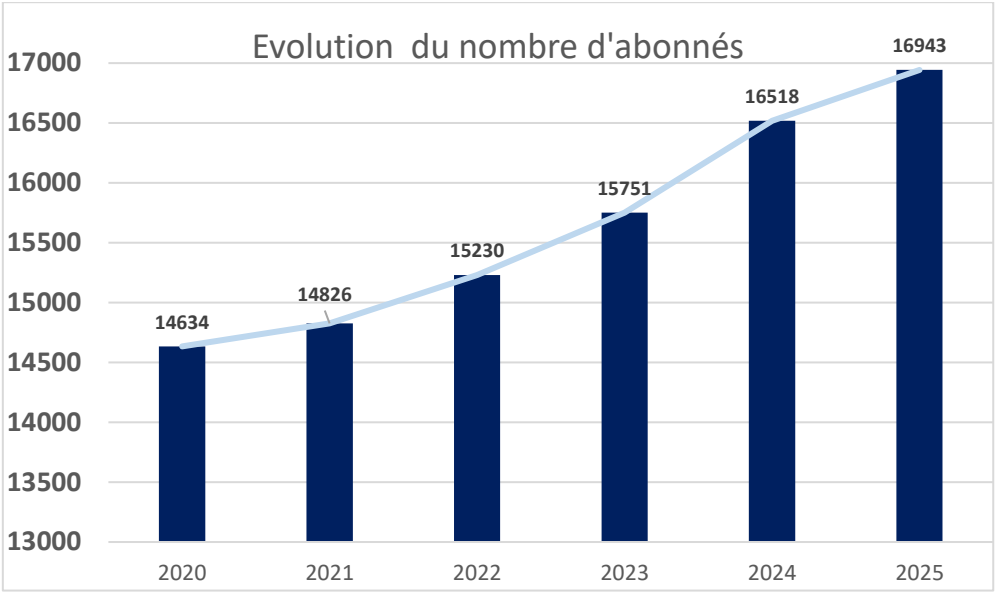


On constate que les Toulois représentent près de 43% des abonnés du service. Les communes d'Ecrouves, de Foug, de Gondreville, de Bois-de-Haye et de Dommartin-les-Toul, regroupent entre 5 à 7 % des abonnés chacune, les autres communes représentent chacune entre 1% et 3% des abonnés.

Evolution du nombre d'abonnés

Depuis 2020, le nombre d'abonnés du service ne cesse d'augmenter du fait de la reprise progressive du service en régie directe, où un certain nombre de compteurs non répertoriés dans la base de données initiale ont été ajoutés, de l'attractivité du territoire, et aussi de l'individualisation des compteurs qui apporte son lot d'abonnés complémentaires, ce qui explique notamment la nette augmentation du nombre d'abonnés à Toul.

Le service compte ainsi **16 943 abonnés** soit une augmentation de **2,5 %** par rapport à 2024 et **13,6 %** par rapport à 2020.



Indicateur D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis

39 639 habitants en 2025 sur le périmètre en exercice de la compétence Eau Potable de la CC2T

3.3 La ressource en eau

Les installations

La production d'eau potable
29 ouvrages de prélèvement d'eau
5 unités de traitement d'eau potable
18 unités de désinfection au chlore et UV

La distribution aux usagers
34 Réservoirs d'une capacité totale de stockage de 14 818 m³
418 km de de canalisations
21 stations de surpression

Le tableau ci-après récapitule la situation administrative des sites de la régie Eau de la CC2T vis-à-vis de l'existence des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement et des périmètres de protection.

Ressource	DUP	PPI	PPR	PPE
AINGERAY - Nouveau Forage	17/02/2005	x	x	x
AINGERAY - Captage de secours	31/08/1977	x	x	
AVRAINVILLE - Forage	23/09/2003	x	x	x
BOUVRON - Puits	Avis hydrogéologue			
ECROUVES - Source de l'église	23/04/2009	x	x	x
FONTENOY - Puits	14/11/2011	x	x	x
FOUG -Captage source	13/05/2002	x	x	
FOUG - Puits n°1	13/05/2002	x	x	x
FOUG - Puits n°2	13/05/2002	x	x	x
FRANCHEVILLE - Forage	09/01/2007	x	x	
FRANCHEVILLE - Forage de secours	09/01/2007	x	x	
GONDREVILLE - Puits	25/10/2005	x	x	
JAILLON - Forage	28/03/2007	x	x	x
LAGNEY - Captage n°1 (gros hêtre)	23/12/2005	x	x	
LAGNEY - Captage n°2 (Domfontaine)	23/12/2005	x	x	
LANEUVEVILLE - Source du Prensieux	07/07/1977	x	x	x
LAY ST REMY - Captage	07/09/2005	x	x	
LUCEY - Captage Fayemont	12/09/2002	x	x	
MANONCOURT - Forage	28/11/2002	x	x	
MARON - Puits Ranney	Avis hydrogéologue			
MENIL LA TOUR - Forage n°1	21/01/1988	x	x	x
MENIL LA TOUR - Forage n°2	Avis hydrogéologue			
ROYAUMEIX - Forage	21/01/1988	x	x	x
TOUL - Prise d'eau Valcourt	23/11/2016	x	x	x
TOUL - Puits Champagne	23/11/2016	x	x	x
TOUL - Puits Ranney 2	23/11/2016	x	x	x
TRONDES - Captage	05/08/2016	x	x	
VILLEY LE SEC - Puits n°1	Avis hydrogéologue			
VILLEY LE SEC - Puits n°2	Avis hydrogéologue			

QUELQUES DEFINITIONS

- Le périmètre de protection immédiate (PPI)
  Site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.
  L'instauration de ce seul périmètre immédiat peut suffire « lorsque les conditions hydrologiques et hydrogéologiques permettent d'assurer efficacement la préservation de la qualité de l'eau par des mesures de protection limitées au voisinage immédiat du captage » (article L.1321-2 du Code de la Santé Publique).

- Le périmètre de protection rapprochée (PPR)
  Secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets,…). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.

- Le périmètre de protection éloignée (PPE)
  Facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

L'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection opposables au tiers par déclaration d'utilité publique (DUP).

Au-delà de l'aspect administratif, le tableau suivant synthétise les capacités de production et de stockage des installations de la régie.

Installations de prélèvement sur la ressource

Commune d'implantation	Nom de la ressource	Profondeur puits	Production journalière moyenne
Aingeray	Forage d'Aingeray	65,0 m	900 m³/j
Aingeray	Forage de secours	NC	Sans objet
Avrainville	Forage d'Avrainville	72,0 m	170 m³/j
Bouvron	Puits de Bouvron	10,0 m	200 m³/j
Ecrouves	Sources Jeanne d'Arc	2 m	200 m³/j
Fontenoy-sur-Moselle	Puits de Fontenoy	4,4 m	50 m³/j
Foug	Captage de Foug	2,5 m	200 m³/j
Foug	Puits de Foug 01	12,0 m	300 m³/j
Foug	Puits de Foug 02	13,0 m	270 m³/j
Francheville	Forage de Francheville	67,0 m	40 m³/j
Francheville	Puits de secours de Francheville	70,2 m	Sans objet
Gondreville	Puits de Gondreville	7,0 m	600 m³/j
Jaillon	Forage de Jaillon - Villey-St-Etienne	46,0 m	500 m³/j
Lagney	Captage de Lagney	2,5 m	50 m³/j
Lagney	Captage de Lagney 02	2,5 m	50 m³/j
Laneuveville-derrière-Foug	Captage de Laneuveville-derrière-Foug	2 m	50 m³/j
Lay-Saint-Rémy	Captage de Lay-Saint-Rémy	15,0 m	50 m³/j
Lucey	Sources de Fayemont	3,0 m	100 m³/j
Manoncourt-en-Woëvre	Forage de Manoncourt	65,0 m	40 m³/j
Ménil-la-Tour	Forage de Ménil-la-Tour 01	115,5 m	70 m³/j
Ménil-la-Tour	Forage de Ménil-la-Tour 02	32,2 m	70 m³/j
Royaumeix	Forage de Royaumeix	50,2 m	120 m³/j
Toul	Prise d'eau de Valcourt	2 m	2000 m³/j
Toul	Puits Ranney 2	5,1 m	1400 m³/j
Toul	Puits Champagne	8,0 m	1400 m³/j
Trondes	Captage de Trondes	5,0 m	90 m³/j
Velaine-en-Haye	Puits Ranney (parc ONF) Maron	9,7 m	600 m³/j
Villey-le-Sec	Puits de Villey-le-Sec 01	7,2 m	35 m³/j
Villey-le-Sec	Puits de Villey-le-Sec 02	6,7 m	35 m³/j

Unités de traitement de l'eau potable

Sites de traitement	Date réalisation	Capacité production max	Capacité production nominale	Traitement
Station de traitement d'Aingeray	2004	1 000 m3/j	910 m3/j	Démanganisation + déferrisation + Chloration
Station de traitement de Francheville	2009	100 m3/j	50 m3/j	Filtration + Chloration + Traitement du fluor par alumine activée
Station de traitement de Gondreville	1980	1 500 m3/j	580 m3/j	Déferrisation
Station de traitement la Croisette - Toul	2019	7 000 m3/j	2 500 m3/j	Floculation + réacteur CAP + filtration
Station de traitement du Parc ONF	NC	600 m3/j	300 m3/j	Démanganisation + déferrisation + Chloration

Réservoirs d'eau potable et traitement (désinfection)

Commune implantation	Nom réservoir	Volume m3	Nombre de cuves	Existence traitement (désinfection) au réservoir
Aingeray	Réservoir d'Aingeray Mongambé	300	1	Non
Aingeray	Réservoir d'Aingeray Solvay	200	1	Chloration
Avrainville	Réservoir d'Avrainville	200	1	Chloration
Bouvron	Réservoir de Bouvron	150	1	Chloration
Bruley	Réservoir de la Cote	400	2	Chloration
Dommartin-lès-Toul	Petit Château d'Eau	400	2	Non
Dommartin-lès-Toul	Réservoir du Luxembourg	1100	1	Non
Ecrouves	Bâche reprise sources d'Ecrouves	50	2	Chloration
Ecrouves	Réservoir côte est	750	1	Non
Ecrouves	Réservoir Jeanne d'Arc	750	1	Chloration
Fontenoy-sur-Moselle	Réservoir de Fontenoy sur Moselle	300	1	Chloration
Foug	Réservoir de Foug	700	2	Non
Francheville	Réservoir de Francheville	200	1	Chloration à l'UPEP
Gondreville	Réservoir de Gondreville	1000	2	Chloration
Jaillon	Réservoir de Jaillon	200	1	Chloration
Lagney	Réservoir de Lagney	150	1	Chloration à la surpression
Lagney	Réservoir de la Ferme - Lagney	12	1	UV sur sortie
Laneuveville-derrière-Foug	Nouveau réservoir de Laneuveville derrière Foug	30	2	Chloration au réservoir du bas
Lay-Saint-Rémy	Réservoir de Lay-Saint-Rémy	300	1	Chloration
Lucey	Réservoir les Grossés	400	2	Chloration
Manoncourt-en-Woëvre	Réservoir de Manoncourt-en-Woëvre	156	1	Chloration + UV
Ménil-la-Tour	Réservoir de Ménil-la-Tour	70	1	Chloration
Pagney-d/-Barine	Réservoir Bidoux	200	1	Chloration
Royaumeix	Réservoir de Royaumeix	42	1	Chloration
Toul	Réservoir du Clos des Grèves	800	1	Chloration
Toul	Réservoir ZAC (Fort)	500	1	Non
Toul	Réservoir Saint-Michel	1000	2	Non
Toul	Réservoir de la Croisette	2000	2	Non
Tremblecourt	Réservoir de Tremblecourt	200	2	Non
Trondes	Réservoir de Trondes	300	1	Chloration à la station de pompage
Velaine-en-Haye	Réservoir de Velaine en Haye	150	1	Non
Velaine-en-Haye	Château d'eau ONF	450	1	Chloration
Villey-le-Sec	Réservoir de Villey le Sec	70	1	Non
Villey-Saint-Etienne	Réservoir de Villey Saint Etienne	480	2	Non

Installations de reprise, de pompage ou surpresseurs

Commune	Nom	Volume Cuve	Débit des pompes
Aingeray	Surpresseur RS Solvay	/	10 m^3/h
Bruley	Surpresseur au réservoir	/	5 m^3/h
Dommartin-lès-Toul/Chaudeney	Surpresseur Dommartin/Chaudeney	/	45 m^3/h / 110 m3/h
Ecrouves	Refoulement réservoir Jeanne d'Arc	/	25 m3/h
Foug	Bâche de reprise de Foug	200 m3	60 m^3/h
Gondreville	Bâche de reprise Rue du Bac	200 m3	60 m^3/h
Gondreville	Surpresseur Bois du Juré	/	50 m^3/h
Lagney	Bâche de reprise de Lagney	15 m3	15 m^3/h
Laneuveville-d-F	Bâche de reprise de Laneuveville	1 m3	10 m3/h
Lay-Saint-Rémy	Bâche de reprise de Lay Saint Remy	100 m3	9m^3/h
Lucey	Surpresseur au réservoir	/	5 m^3/h
Pagney-d/-Barine	Surpresseur au réservoir	/	5 m^3/h
Royaumeix	Surpresseur au réservoir	/	5 m^3/h
Toul	Prise d'eau de Valcourt	/	390 m3/h
Toul	Saint Mansuy	/	220 m3/h
Toul	Refoulement réservoir Saint-Michel	/	90 m3/h
Toul	Thiaucourt	/	80+178+86 m3/h
Trondes	Bâche de reprise de Trondes	200 m3	20 m^3/h
Velaine-en-Haye	Bâche du chemin de la Poste	200 m3	45 m^3/h
Velaine-en-Haye	Bâche ONF	450 m3	80 m^3/h
Villey-St-Etienne	Bâche de reprise	200 m3	80 m^3/h

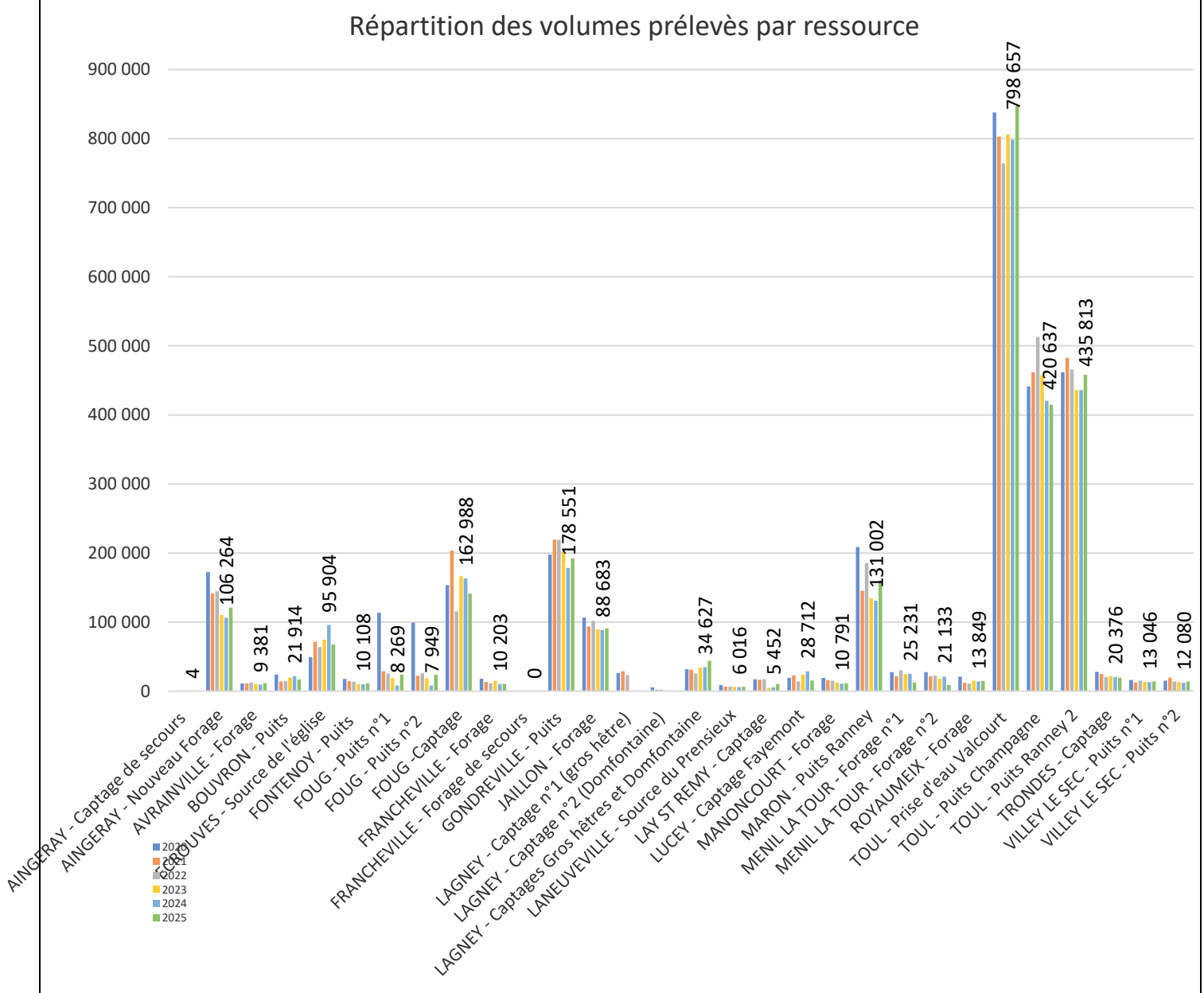
Les sites de la régie de la CC2T permettent à l'échelle du territoire de produire plus de 9 500 m^3 par jour et de stocker environ 15 000 m^3 au sein de ses installations. Cette capacité de production est calculée sur 20 heures de fonctionnement.

Les volumes prélevés et les volumes produits

L'alimentation en eau potable sur le territoire de la régie s'effectue à partir de :

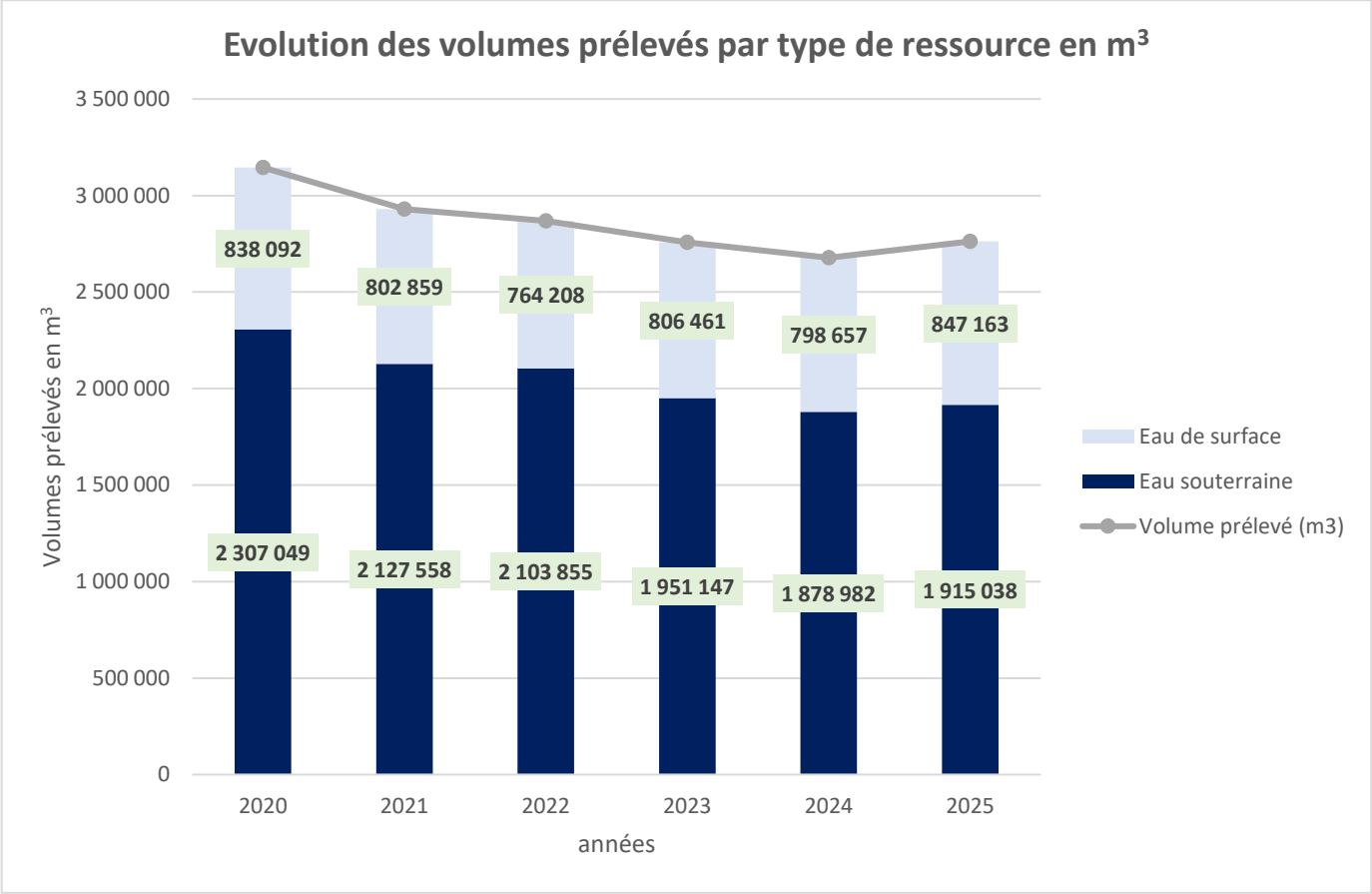
- 9 forages profonds (dans des nappes profondes entre 30 et 115 m de profondeur) ;
- 11 puits et forages non profonds (nappes situées entre 4 et 15 m de profondeur) ;
- 8 captages
- 1 prise d'eau superficielle sur un canal de la Moselle

La répartition des volumes prélevés sur chacune des ressources est présentée dans le graphique suivant :



Au total, ce sont 2 762 201 m3 qui ont été prélevés sur la ressource cette année, contre 2 677 639 m3 en 2024, soit 3,16% en plus par rapport à 2024, et 12,17% en moins par rapport à 2020.

Il est précisé que depuis les données 2023, le volume prélevé est ramené à 365j pour plus de cohérence avec les tableaux suivants présentant les différents volumes consommés notamment.



En 2025 on note une légère augmentation des volumes prélevés malgré la tendance à la baisse observée depuis la prise de compétence.

Lors de cette année 2025, 31 % des eaux prélevées proviennent de la prise d'eau sur la Moselle à Toul, et 69 % de la ressource souterraine, soit l'ensemble des autres ressources de la régie.

La différence entre le volume prélevé dans la ressource et le volume produit exposé au niveau du paragraphe sur les rendements de service est constituée du besoin des usines, principalement de l'usine de la Croisette à Toul, du fait des nécessaires lavages de filtres.

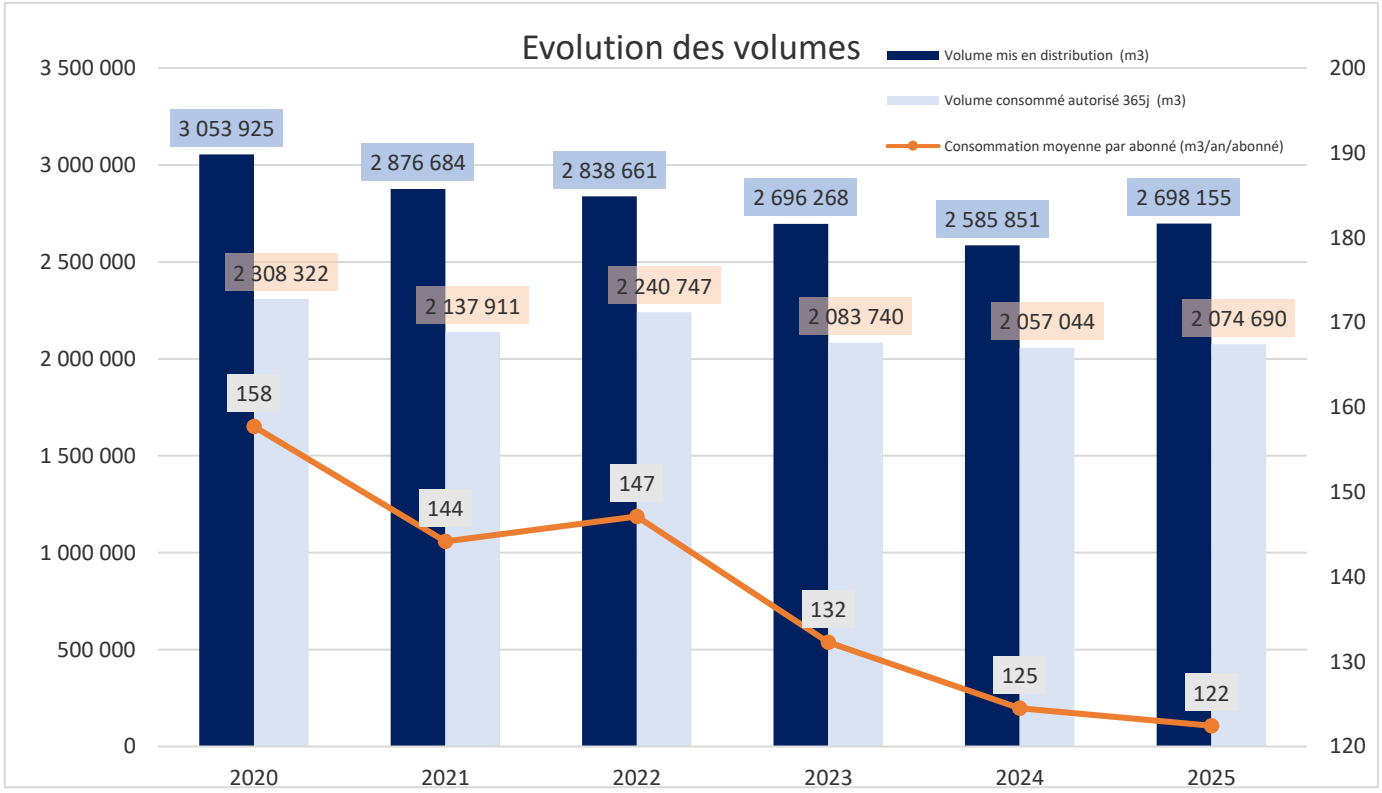
Les volumes mis en distribution et consommés

Pour calculer le volume d'eau potable mis en distribution à partir des volumes produits, il convient de soustraire les volumes d'eau exportés vers d'autres services extérieurs, et d'ajouter les volumes importés depuis d'autres services extérieurs.

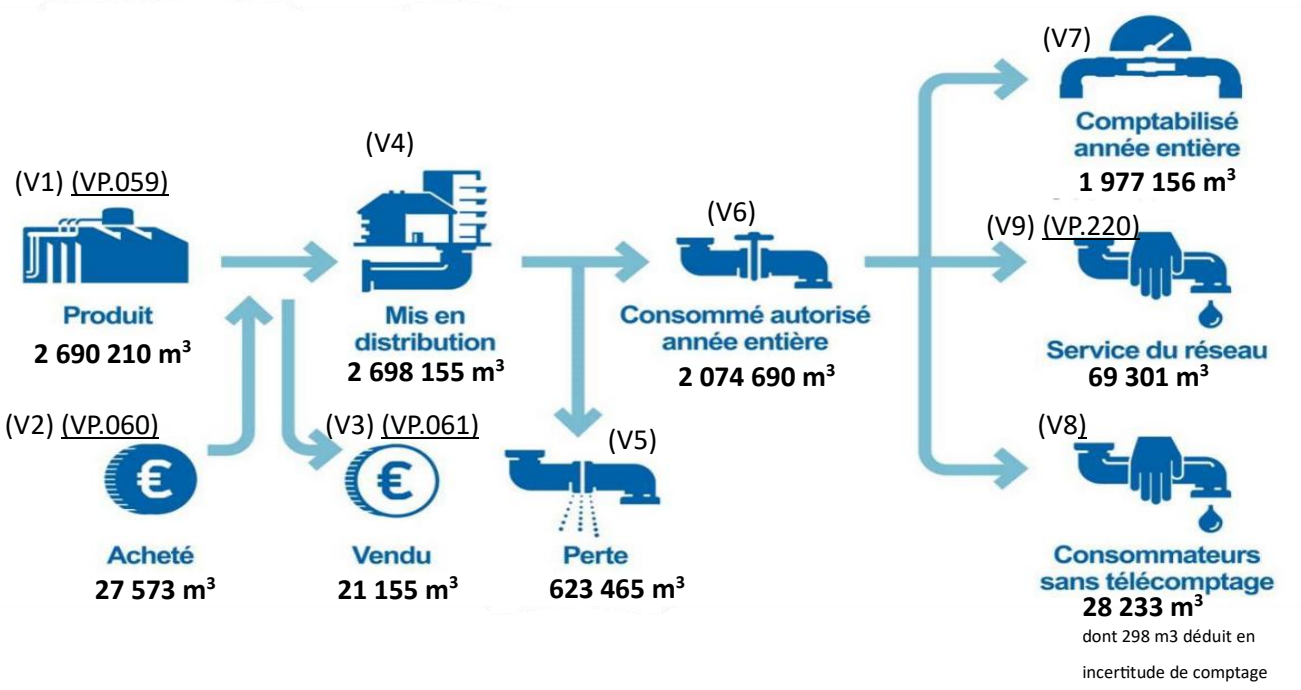
Il est précisé ici qu'à compter du rapport de 2023, les volumes transitant à l'intérieur du périmètre de gestion de la régie, entre les communes adhérentes, ne seront plus comptabilisés. Seuls les volumes entrants ou sortants vers des services extérieurs le seront. Les références aux volumes des années précédentes, présentés dans les tableaux suivants, ont été corrigés et tiennent compte de ce nouveau mode de calcul.

A ce titre, la régie achète de l'eau potable au SIE du Trey Saint-Jean pour l'alimentation de la commune de Tremblecourt. La régie vend quant à elle de l'eau potable à la commune de Rogéville ainsi qu'au SIE du Toulois Sud pour alimenter une partie de la commune de Bicqueley depuis le réseau de Toul.

En 2025, 2 698 155 m³ d'eau ont été mis en distribution sur le territoire de la régie de la CC2T, soit une diminution 4,16 % par rapport à 2024.



La synthèse des flux d'eau en 2025 sur le territoire de la régie



COMMUNES	Prélevés 365j	Production 365j (V1)	Importation 365j (V2)	Exportation 365j (V3)	Mis en distribution (V4)	Pertes (V5)	Volume consommé autorisé 365 j (V6)	Consommations comptabilisées 365 j (V7)
AINGERAY	120981	120 981		94 125	26 856	6 286	20 570	19 038
BOIS-DE-HAYE	160214	160 214	94 192	6 170	248 236	78 724	169 512	159 249
ANDILLY	0	0	11 353		11 353	1 110	10 243	10 221
AVRAINVILLE	11529	11 529			11 529	1 894	9 635	9 594
BOUVRON	16931	16 931			16 931	6 856	10 075	10 047
BRULEY	0	0	34 936		34 936	684	34 252	34 172
CHAUDENEY / MOSELLE	0	0	44 125		44 125	2 889	41 236	38 586
DOMMARTIN les TOUL	0	0	155 472	42 768	112 704	16 246	96 458	93 978
ECROUVES	67559	67 559	236 566	29 580	274 545	23 750	250 795	235 495
FONTENOY / MOSELLE	11444	11 444	4 680	0	16 124	2 247	13 877	12 697
FOUG	188859	188 859		10 211	178 648	50 977	127 672	126 811
FRANCHEVILLE	10768	10 768			10 768	0	10 768	10 772
GONDREVILLE	192044	192 044	10 208	2 697	199 555	54 658	144 897	139 552
JAILLON	90694	90 694		71 842	18 852	966	17 886	17 223
LAGNEY (+ renard moulin)	43916	43 916	16 231	26 991	33 157	4 874	28 283	27 629
LANEUVEVILLE /d FOUG	6387	6 387			6 387	0	6 387	6 621
LAY ST REMY	10455	10 455	9 216		19 671	4 479	15 192	15 128
LUCEY	15393	15 393	9 986	0	25 380	449	24 930	24 253
MANONCOURT EN WOEVRE	11413	11 413			11 413	1 083	10 330	9 686
MENIL LA TOUR	21429	21 429	26991	22 362	26 057	12 479	13 578	12 945
PAGNEY /d BARINE	0	0	29 580		29 580	7 300	22 280	22 228
ROYAUMEIX	14581	14 581	2 385		16 965	3 727	13 239	11 613
SANZEY	0	0	7 902		7 902	1 172	6 730	6 719
TOUL	1719905	1 647 914	0	469 508	1 178 406	317 892	860 514	811 264
TREMBLECOURT	0	0	27 573	9 941	17 632	1 499	16 133	16 097
TRONDES	19639	19 639	571		20 209	953	19 256	19 182
VILLEY LE SEC	28061	28 061			28 061	4 905	23 156	23 149
VILLEY ST ETIENNE	0	0	72 173		72 173	15 366	56 807	53 207
Total (import/export intérieurs)	2 762 201	2 690 210	794 139	786 195	2 698 155	623 465	2 074 690	1 977 156

3.4 Le réseau de distribution

Linéaire de réseau et nombre de branchements

En 2025, la longueur totale de réseau est de 418 km sur le territoire de la régie.

La répartition en fonction du type de réseau est :

- Adduction : 30 km
- Refoulement : 2 km
- Distribution : 385 km

La mise en œuvre du Système d'Information Géographique (SIG) et de futures campagnes de fiabilisation de cet outil nous permettront à l'avenir d'être encore plus précis sur ce point particulier.

Lors de l'année 2025, 46 branchements supplémentaires ont été mis en service (78 en 2024).

Les fuites sur canalisations

COMMUNES	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AINGERAY		1	2			1
ANDILLY					1	
AVRAINVILLE						
BOIS DE HAYE	4	7	9	7	2	6
BOUVRON					1	
BRULEY	2	1	2	2	3	
CHAUDENEY		3		2		
DOMMARTIN	2	4	4	1	1	1
ECROUVES	7	6	5	7	7	1
FONTENOY			1			
FOUG	7	6	7	3	6	1
FRANCHEVILLE			1			
GONDREVILLE	5	2		1		3
JAILLON		2	1			1
LAGNEY			2	1	1	
LANEUVEVILLE					1	
LAY ST REMY			1			
LUCEY	2	2	1	1		2
MANONCOURT						
MENIL LA TOUR	1					
PAGNEY	6	1	1		1	1
ROYAUMEIX					1	
SANZEY						
TOUL	37	28	25	36	33	33
TREMBLECOURT		1				2
TRONDES	1	2			1	
VILLEY LE SEC	4			2	1	
VILLEY ST ETIENNE	6	4	7			
TOTAL	**84**	**70**	**69**	**63**	**60**	**52**

En 2025, 52 fuites sur canalisation ont été réparées sur l'ensemble du territoire de la régie (contre 60 en 2024).

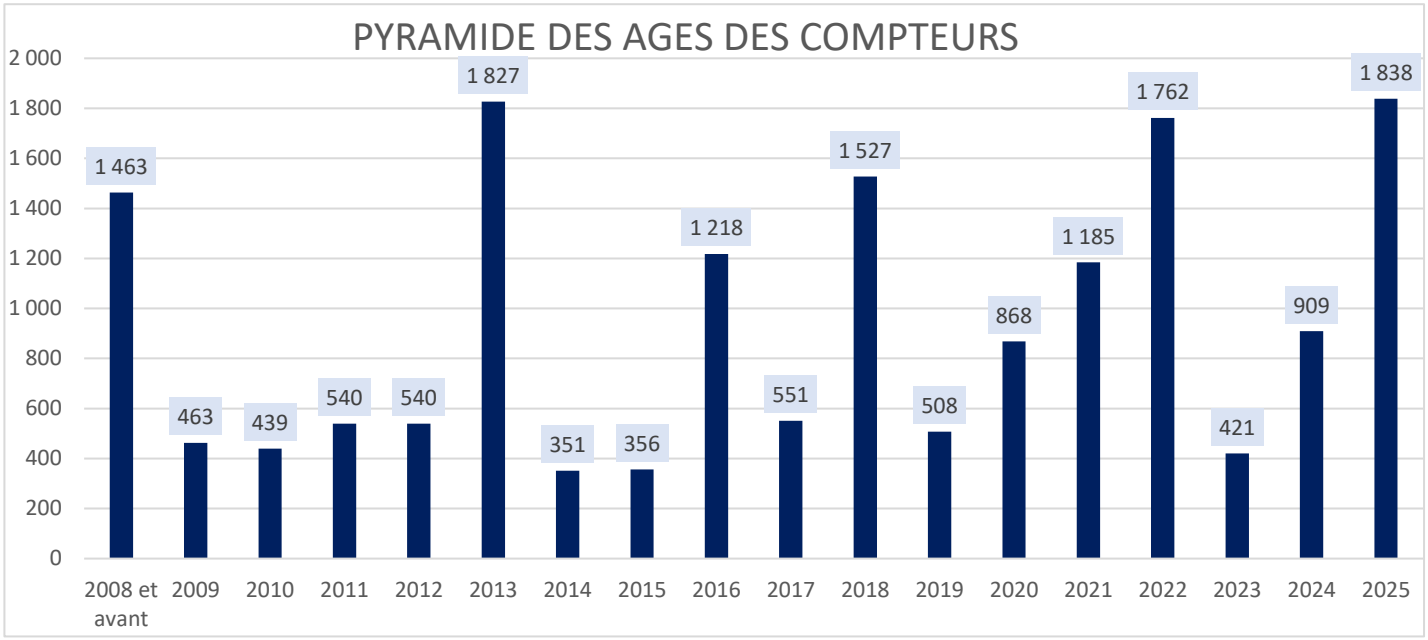
Les fuites sur branchements

COMMUNES	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AINGERAY		1	2			
ANDILLY		1				2
AVRAINVILLE	1			1		
BOIS DE HAYE	6	5	6	5	2	7
BOUVRON	1		1	1	2	
BRULEY				1		
CHAUDENEY SUR MOSELLE	2	1			2	1
DOMMARTIN LES TOUL	1	1	1	1	1	
ECROUVES	18	8	13	16	12	5
FONTENOY			1			
FOUG	31	29	29	22	14	9
FRANCHEVILLE		2	2	2		
GONDREVILLE	4	3	2	2		1
JAILLON		1	1	2		
LAGNEY	6		1	3	1	2
LANEUVEVILLE D/ FOUG						
LAY ST REMY			1	2		1
LUCEY	2	1	2	3		
MANONCOURT EN WOEVRE	2		1	1		
MENIL LA TOUR		2	1			
PAGNEY D/ BARINE				1		
ROYAUMEIX				2		
SANZEY						
TOUL	21	20	14	17	23	20
TREMBLECOURT	1			1		
TRONDES	1			4		
VILLEY LE SEC		3	1			1
VILLEY ST ETIENNE	1		1			
TOTAL	**98**	**78**	**80**	**87**	**57**	**47**

Concernant les fuites sur branchement, on observe une baisse du nombre de fuites en 2025 avec 47 interventions (contre 57 en 2024).

La gestion des compteurs

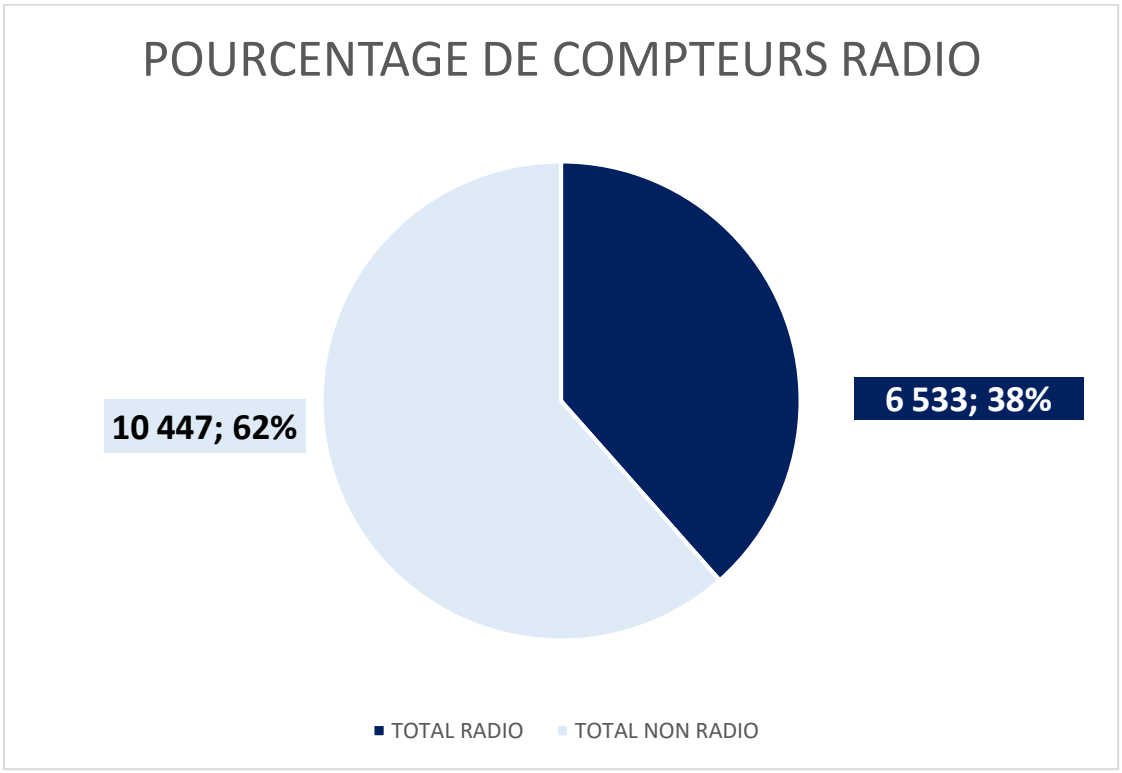
Sur le territoire de la régie plus de 16 764 compteurs assurent le comptage des volumes d'eau distribués aux abonnés du service. Le tableau suivant est le reflet de l'ensemble du parc de compteurs répartis par année de fabrication.



Graphique réalisé avec les données de la base de données en janvier 2026

L'augmentation du nombre de compteurs renouvelé ces dernières années traduit la volonté de la régie de renouveler rapidement les compteurs du parc les plus anciens, certains datant de plusieurs décennies. Il est rappelé que les compteurs doivent être renouvelés tous les 15 ans.

Le conseil d'exploitation a retenu d'équiper progressivement l'ensemble du parc compteur de tête radio émettrice, pour une facilité de relève et pour apporter un meilleur service aux abonnés et d'améliorer la réduction des fuites.



Graphique réalisé avec les données de la base de données en janvier 2026

4. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE TECHNIQUES

4.1 La qualité de l'eau

L'eau potable est le bien de consommation le plus surveillé. Des analyses et contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité aussi bien de l'eau brute que de l'eau envoyée sur le réseau et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par l'exploitant du service et par les services sanitaires (Agence Régionale de Santé).

La qualité de l'eau produite et distribuée

L'eau prélevée est acheminée par des canalisations d'adduction, jusqu'aux usines de potabilisation où elle va subir plusieurs étapes de traitement. Le traitement le plus complexe a lieu à l'usine de la Croisette à Toul où l'eau en provenance de la Moselle subit successivement des étapes de pré-oxydation, clarification par coagulation-flottation suivie d'une décantation et d'une adsorption sur un réacteur à CAP, d'une filtration, d'une remise à l'équilibre et d'une désinfection par UV et chloration avant envoi de l'eau potabilisée dans le réseau du service.

Evolutions réglementaires

La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) est désormais en phase de plein déploiement.

La directive 2020/2184 du 16 décembre 2020 actualise la directive de 1998. Elle a été transposée en droit français à la toute fin de l'année 2022 à travers une ordonnance, deux décrets et une quinzaine d'arrêtés. Ces textes ont été complétés par une note d'information de la Direction générale de la santé (DGS) aux ARS, en date du 14 avril 2023.

Le cadre réglementaire français est donc désormais largement opérationnel. Il renforce notamment les exigences de qualité applicables à l'eau potable pour de nouveaux paramètres, parmi lesquels les sous-produits de désinfection, certains perturbateurs endocriniens, l'uranium et les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS).

Concernant les PFAS, la réglementation française a anticipé l'exigence européenne en fixant depuis janvier 2023 une limite de qualité de 0,1 µg/L pour la somme des 20 PFAS retenus par la directive. Au niveau européen, cette exigence deviendra obligatoire dans l'ensemble des États membres au plus tard le 12 janvier 2026. La Commission européenne a par ailleurs publié en août 2024 des lignes directrices techniques précisant les méthodes d'analyse à utiliser pour la surveillance des paramètres « Somme PFAS » et « Total PFAS ».

L'année 2025 a constitué une étape importante dans le renforcement de la surveillance des PFAS en France. L'instruction DGS/EA4/2025/22 du 19 février 2025, qui remplace l'instruction du 12 mars 2024, précise les modalités de gestion des situations de présence de PFAS dans les EDCH et organise le déploiement de leur suivi par les agences régionales de santé.

Cette évolution s'est accompagnée de l'adoption de la loi n° 2025-188 du 27 février 2025 visant à protéger la population des risques liés aux PFAS. Le dispositif a ensuite été complété par le décret n° 2025-1287 du 22 décembre 2025 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Ce décret prévoit notamment l'ajout du TFA (acide trifluoroacétique) et du 6:2 FTSA au contrôle sanitaire des eaux à compter du 1er janvier 2027. Ces deux substances s'ajoutent aux 20 PFAS prévus par la réglementation européenne, sans toutefois être intégrées à la somme de ces 20 PFAS soumise à la limite de qualité de 0,1 µg/L.

En parallèle, l'année 2025 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de l'approche préventive des risques sanitaires prévue par la directive, au travers des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Ces plans, élaborés sous la responsabilité de la personne responsable de la production ou de la distribution de l'eau (PRPDE), doivent permettre une meilleure connaissance des dangers, des vulnérabilités et du patrimoine des services d'eau afin d'améliorer la prévention des risques sanitaires.

Les échéances rappelées par le ministère restent fixées à juillet 2027 pour la mise en œuvre des PGSSE concernant les zones de captage et la ressource en eau, puis à janvier 2029 pour ceux concernant la production et la distribution de l'eau. Ces échéances n'ont pas été modifiées en 2025.

Ainsi, l'année 2025 constitue une année charnière dans la mise en œuvre de la directive 2020/2184 : elle précède l'entrée en application complète, au niveau européen, des exigences relatives aux PFAS à compter de janvier 2026 et s'inscrit dans la montée en puissance des PGSSE, dont les premières échéances réglementaires interviendront en 2027.

PFAS (et autres paramètres nouvellement réglementés)

Sur le plan réglementaire, l'instruction DGS/EA4/2024/30 du 12 mars 2024 a été remplacée en 2025 par l'instruction DGS/EA4/2025/22 du 19 février 2025, relative à la gestion des risques sanitaires liés à la présence de composés perfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées. Cette nouvelle instruction précise les modalités de gestion des situations locales de présence de PFAS et demande notamment aux agences régionales de santé (ARS) de mettre en œuvre le suivi de la qualité de l'eau vis-à-vis des PFAS sur l'ensemble de leur territoire d'ici mi-2025. Elle précise également les modalités de caractérisation d'une situation de non-conformité à la limite de qualité de 0,1 µg/L applicable à la somme des 20 PFAS réglementaires, notamment au moyen d'une campagne comprenant au minimum dix résultats analytiques répartis sur deux saisons.

Cette évolution s'inscrit dans le contexte du renforcement du cadre national relatif aux PFAS. La loi n° 2025-188 du 27 février 2025 visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées renforce notamment les obligations de surveillance et d'information du public : les ARS doivent rendre publics les programmes d'analyses et leurs résultats sous la forme d'un bilan annuel régional, tandis qu'un bilan national de la qualité de l'eau au robinet du consommateur doit être publié chaque année par le ministère chargé de la Santé.

Par ailleurs, la campagne nationale exploratoire menée par le Laboratoire d'hydrologie de Nancy de l'Anses a été achevée en 2025. Cette campagne a porté sur 35 PFAS, comprenant les 20 PFAS prévus par la réglementation européenne ainsi que le TFA et d'autres PFAS à chaîne courte. Les résultats ont été publiés par l'Anses en décembre 2025 et constituent désormais une base de données nationale importante pour caractériser la présence de ces substances dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Le TFA, qui n'est pas inclus dans les 20 PFAS actuellement soumis à la limite de qualité de 0,1 µg/L, fait désormais l'objet d'une évolution réglementaire spécifique. Le décret n° 2025-1287 du 22 décembre 2025 prévoit son intégration dans le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine à compter du 1er janvier 2027.

Sur le plan européen, la communication de la Commission C/2024/4910 publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 7 août 2024 demeure la référence concernant les lignes directrices techniques relatives aux méthodes d'analyse des PFAS dans les eaux destinées à la consommation humaine. En 2025, l'enjeu a surtout porté sur la préparation de la mise en œuvre obligatoire, à compter du 12 janvier

2026, du suivi des 20 PFAS et de la limite de qualité de 0,1 µg/L prévue par la directive (UE) 2020/2184. En France, cette exigence avait été anticipée dès janvier 2023.

Métabolites de pesticides : des critères de gestion toujours en évolution

En 2025, les conclusions de l'Anses rendues en 2024 concernant les métabolites du chlorothalonil et de la chloridazone demeurent la référence pour la gestion sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Concernant le chlorothalonil, le métabolite R471811 reste classé comme « non pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine », tandis que le R417888 demeure classé comme « pertinent ». Cette distinction a été intégrée au référentiel SISE-Eaux : le R471811 est désormais exclu de la somme réglementaire des pesticides et métabolites pertinents. Sa présence dans l'eau ne constitue donc plus, à elle seule, une non-conformité au titre de la limite de qualité de 0,1 µg/L applicable aux métabolites pertinents.

Cette évolution réglementaire ne signifie toutefois pas que le R471811 a disparu des eaux. Une campagne publiée par l'Anses en 2025 confirme au contraire sa présence fréquente dans les eaux destinées à la consommation humaine : il a notamment été retrouvé dans une proportion importante des échantillons analysés, avec une concentration maximale de 2 µg/L. Le R417888, pour sa part, reste soumis à la limite de qualité de 0,1 µg/L en raison de son classement comme métabolite pertinent.

Concernant la chloridazone, les valeurs sanitaires maximales établies par l'Anses en 2024 pour ses deux métabolites pertinents restent applicables : 11 µg/L pour la desphényl-chloridazone et 110 µg/L pour la méthyldesphényl-chloridazone. L'Anses rappelle cependant que ces valeurs ont été établies à partir de valeurs toxicologiques indicatives, caractérisées par un niveau de confiance faible, et qu'elles doivent être utilisées dans le cadre de mesures de gestion et de remédiation.

Le bilan de la qualité de l'eau publié par le ministère de la Santé en décembre 2025 confirme que ces métabolites demeurent parmi les substances à l'origine des principales situations de non-conformité observées pour les pesticides et leurs métabolites. Le bilan précise toutefois que, depuis le reclassement du R471811 comme métabolite non pertinent, celui-ci ne doit plus être pris en compte de la même manière dans l'évaluation de la conformité réglementaire.



Indicateur P101.1 – Conformité microbiologique : 99,15 % en 2025

Indicateur P102.1 – Conformité physico-chimique : 99,47 % en 2025

Les résultats des contrôles sanitaires témoignent d'une excellente qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau distribuée : sur un total de 612 prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé, 2 analyses bactériologiques sur 236 se sont révélées non-conformes et 2 analyses physico-chimiques sur les 376 effectuées se sont révélées non-conformes aux limites de qualité.

Non-conformités :

- Dépassement du paramètre entérocoques à MANONCOURT EN WOEVRE le 27/01 (2n/100 ml > 1n/100 ml la limite de qualité)
- Dépassement du paramètre fluorures à FRANCHEVILLE le 25/02 (1,60 mg/l > de 1,5 mg/l la limite de qualité)

- Dépassement du paramètre fluorures à FRANCHEVILLE le 29/09 (1,60 mg/l > de 1,5 mg/l la limite de qualité)
- Dépassement du paramètre entérocoques à l'ECART RENARD MOULIN le 22/10 (2n/100 ml > 1n/100 ml la limite de qualité)

4.2 La gestion de la ressource en eau

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

Définition : Cet indice mesure le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Conformément à la réglementation, la régie Eau doit mettre en œuvre une démarche de protection de ses captages d'eau. Si tous les arrêtés préfectoraux étaient mis en œuvre, l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource s'établirait à 80 %. Pour atteindre la valeur maximale fixée à 100 %, après la mise en œuvre de tous les arrêtés préfectoraux, la régie devra mettre en place une procédure de suivi régulier de l'application des arrêtés préfectoraux relatif au contrôle des périmètres de protection et entreprendre une campagne de régularisation foncière des sites eau potable. Dés finalisation de ces deux démarches et après contrôle de leur bonne mise en application par les services de l'Agence Régionale de Santé, alors la valeur maximale de l'indice pourra être atteinte.

Aucune action n'ayant été entreprise depuis la prise de compétence en 2020, un certain nombre de dossiers demeurent encore au stade de l'avis de l'hydrogéologue comme le présente le tableau suivant.

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2021	2022	2023	2024	2025
AINGERAY - Nouveau Forage	80%	80%	80%	80%	80%
AINGERAY - Captage de secours	80%	80%	80%	80%	80%
AVRAINVILLE - Forage	80%	80%	80%	80%	80%
BOUVRON - Puits	50%	50%	50%	50%	50%
ECROUVES - Source de l'église	80%	80%	80%	80%	80%
FONTENOY - Puits	80%	80%	80%	80%	80%
FOUG -Captage source	80%	80%	80%	80%	80%
FOUG - Puits n°1	80%	80%	80%	80%	80%
FOUG - Puits n°2	80%	80%	80%	80%	80%
FRANCHEVILLE - Forage	80%	80%	80%	80%	80%
FRANCHEVILLE - Forage de secours	80%	80%	80%	80%	80%
GONDREVILLE - Puits	80%	80%	80%	80%	80%
JAILLON - Forage	80%	80%	80%	80%	80%
LAGNEY - Captage n°1 (gros hêtre)	80%	80%	80%	80%	80%
LAGNEY - Captage n°2 (Domfontaine)	80%	80%	80%	80%	80%
LANEUVEVILLE - Source du Prensieux	80%	80%	80%	80%	80%
LAY ST REMY - Captage	80%	80%	80%	80%	80%
LUCEY - Captage Fayemont	80%	80%	80%	80%	80%
MANONCOURT - Forage	80%	80%	80%	80%	80%
MARON - Puits Ranney	40%	40%	40%	40%	40%
MENIL LA TOUR - Forage n°1	80%	80%	80%	80%	80%
MENIL LA TOUR - Forage n°2	20%	20%	20%	20%	20%
ROYAUMEIX - Forage	80%	80%	80%	80%	80%
TOUL - Prise d'eau Valcourt	80%	80%	80%	80%	80%
TOUL - Puits Champagne	80%	80%	80%	80%	80%
TOUL - Puits Ranney 2	80%	80%	80%	80%	80%
TRONDES - Captage	80%	80%	80%	80%	80%
VILLEY LE SEC - Puits n°1	40%	40%	40%	40%	40%
VILLEY LE SEC - Puits n°2	40%	40%	40%	40%	40%

Indicateur P108.3 – Indice d'avancement et de protection de la ressource en eau

73 % de moyenne arithmétique en 2025 pour l'ensemble des installations

Le bilan énergétique du patrimoine

On observe une augmentation de la consommation générale de 8,9 % entre 2024 et 2025, soit un total de 2 186 MWh comptabilisés pour le fonctionnement des équipements électriques de nos installations. Cette augmentation est en lien notamment avec la l'augmentation des volumes prélevés et les volumes mis en distribution.

SITES	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (N/N-1)
AINGERAY - RS Cité Solvay	3450	2897	-3658	1283	1185	-14%
AINGERAY - UTEP	101428	108131	81135	72670	87476	-8%
MARON - Puits Ranney	0	441943	231012	218945	310781	31%
BOIS DE HAYE - Bâche Poste	15424	18026	14525	14508	20618	27%
BOIS-DE-HAYE - ONF	11749	20764	14651	26827	28549	53%
BOIS-DE-HAYE - Vanne Rte Nancy			14	92	121	128%
ANDILLY	0	0	1	1	0	-100%
AVRAINVILLE	7532	6101	5559	4601	6008	-4%
BOUVRON	12400	15471	11930	13029	12135	-3%
BRULEY - Réservoir	2163	2681	2622	2217	2520	2%
CHAUDENEY - Nouveau surpresseur	41743	34853	43309	41698	42567	32%
DOMMARTIN - Surpresseur	12930	0	0	0	0	-100%
ECROUVES - RS Jeanne d'Arc	16929	15530	16125	23691	18008	5%
ECROUVES - Eglise	125	150	144	144	164	12%
FONTENOY	14231	15988	12777	14563	15294	2%
FOUG -Station de pompage	95417	63426	77498	60975	70800	-20%
FOUG - Sécu TRONDES	0	664	176	643	657	122%
FRANCHEVILLE	9387	9691	10387	8110	8661	-13%
GONDREVILLE - Rue du bac	162330	138816	115478	94976	106553	-16%
GONDREVILLE - Bois du Juré	46313	31254	50389	27822	6994	-80%
JAILLON - Réservoir	0	817	502	500	478	31%
JAILLON - Station de pompage	29234	50670	56073	56230	57196	29%
LAGNEY	8632	7460	8631	8713	12789	56%
LANEUVEVILLE	2197	3060	2919	5543	4515	34%
LAY ST REMY	5831	5179	2070	2275	4561	3%
LUCEY - Réservoir	2870	1998	3018	3739	4305	49%
LUCEY - Surpresseur Lagney	0	0	0	0	1623	-
MANONCOURT	5039	4861	4335	4706	4998	-1%
MENIL LA TOUR	24438	31979	23167	20827	11584	-56%

PAGNEY - Réservoir	3207	3287	3017	3323	2872	-7%
ROYAUMEIX	13303	13541	14543	13139	15101	5%
SANZEY	0	0	0	0	0	-
TOUL - St-Mansuy	456705	455927	421243	407448	408392	-6%
TOUL - Thiaucourt	82451	83225	83292	85983	104468	26%
TOUL - Valcourt	208124	165060	186223	179675	196635	8%
TOUL - Croisette	409439	386237	345820	355698	361630	-3%
TOUL - Ranney 2	82238	84296	77246	84037	97497	20%
TOUL - Champagne	74243	78719	91371	68449	77341	5%
TOUL - St-Michel	12813	15567	14827	10333	18241	41%
TOUL - Clos des grèves	5554	7435	10574	6319	690	-90%
TREMBLECOURT	0	0	0	0	0	-
TRONDES	5581	5268	6333	4811	6232	13%
VILLEY LE SEC - Exhaure	26841	31705	29729	27805	5484	-82%
VILLEY LE SEC - Réservoir	0	3616	8515	7113	30457	691%
VILLEY ST ETIENNE	30428	27907	27358	24376	20401	-26%
TOTAL	2 042 MWh	2 394 MWh	2 104 MWh	2 008 MWh	2186 MWh	

Evolution des consommations électriques imputées aux délégataires/prestataires et à la régie :

Périmètre	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution (N/N-1)
DSP et PS	1 823 728	2 176 012	1 540 059	1 465 670	1 361 328	-7%
Régie	218 991	218 188	564 821	542 125	825 253	52%

L'augmentation du périmètre de gestion totale de la régie en 2025 explique la forte évolution de la consommation poste énergétique en 2025. Cette augmentation est de 52% par rapport à 2024.

Les consommations à la charge des délégataires et prestataires ont quant à elles diminuées de 7 % par rapport à l'année dernière.

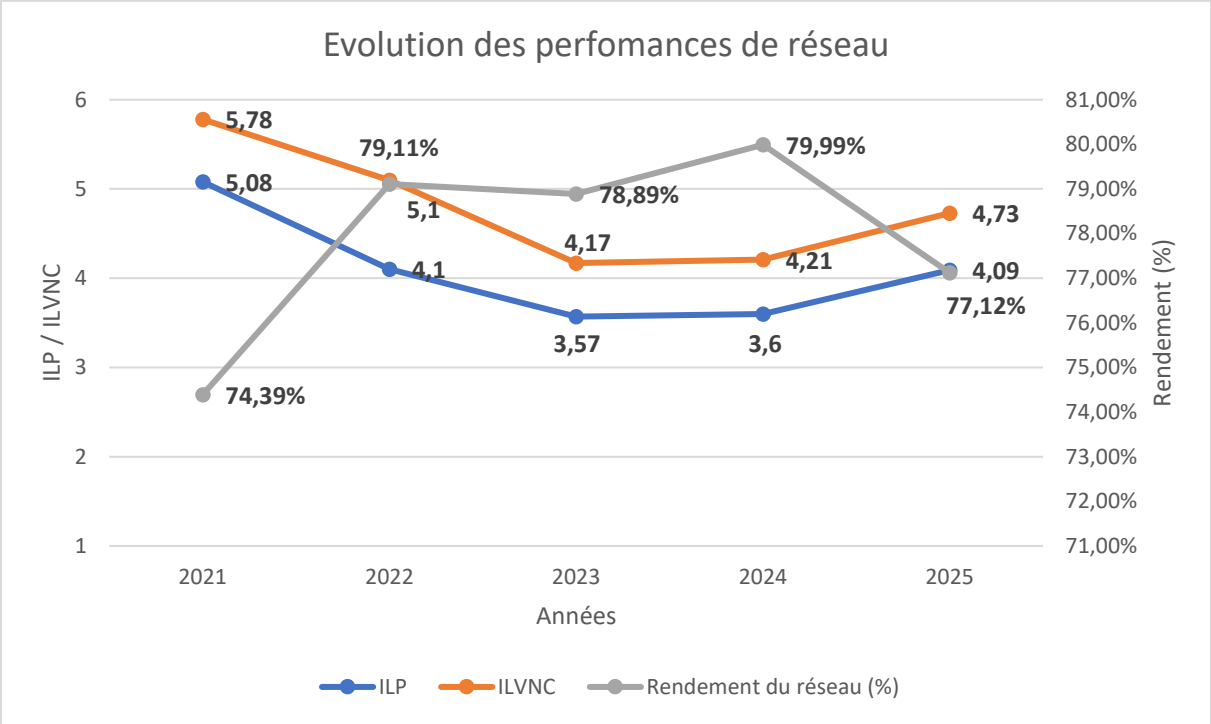
4.3 Les performances du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution se mesure via 3 indicateurs :

- Le rendement du réseau de distribution (P104.3)
- L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
- L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Les définitions de ces indicateurs sont les suivantes :

- Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- L'indice linéaire des pertes (ILP) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.



Les performances du réseau pour 2025 sont en légère baisse par rapport à 2024 : le rendement actuel du réseau est de 77,12%, pour un indice linéaire des perte (ILP) de 4,09 m^3/j/km. L'Indice linéaire des volumes non comptés s'établit à 4,73 m^3/j/km.

Indicateur P104.3 – Rendement du réseau de distribution
77,12 % en moyenne

Indicateur P105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés
4,73 m^3/km/j en moyenne

Indicateur P106.3 – Indice linéaire des pertes
4,09 m^3/km/j en moyenne

COMMUNES	Prélevés 365j	Production 365j (V1)	Importation 365j (V2)	Exportation 365j (V3)	Mis en distribution (V4)	Pertes (V5)	Volume consommé autorisé 365 j (V6)	Consommations comptabilisées 365 j (V7)	Rendement 2025 (V6+V3)/(V1+V2)	Rendement 2024	Rendement 2023	Rendement 2022	Rendement 2021
AINGERAY	120981	120 981		94 125	26 856	6 286	20 570	19 038	94,80%	97,61%	95,31%	74,32%	74,13%
BOIS-DE-HAYE	160214	160 214	94 192	6 170	248 236	78 724	169 512	159 249	69,06%	80,71%	66,55%		
ANDILLY	0	0	11 353		11 353	1 110	10 243	10 221	90,22%	97,35%	97,35%	100,54%	99,11%
AVRAINVILLE	11529	11 529			11 529	1 894	9 635	9 594	83,57%	96,13%	90,86%	84,60%	85,57%
BOUVRON	16931	16 931			16 931	6 856	10 075	10 047	59,51%	50,68%	60,61%	72,69%	100,94%
BRULEY	0	0	34 936		34 936	684	34 252	34 172	98,04%	95,13%	76,54%	77,15%	79,28%
CHAUDENEY / MOSELLE	0	0	44 125		44 125	2 889	41 236	38 586	93,45%	95,36%	86,92%	87,46%	82,57%
DOMMARTIN les TOUL	0	0	155 472	42 768	112 704	16 246	96 458	93 978	89,55%	87,76%	93,81%	94,06%	92,08%
ECROUVES	67559	67 559	236 566	29 580	274 545	23 750	250 795	235 495	92,19%	80,25%	80,12%	86,89%	79,85%
FONTENOY / MOSELLE	11444	11 444	4 680	0	16 124	2 247	13 877	12 697	86,06%	94,49%	95,60%	91,96%	96,85%
FOUG	188859	188 859		10 211	178 648	50 977	127 672	126 811	73,01%	72,46%	69,90%	77,95%	63,56%
FRANCHEVILLE	10768	10 768			10 768	0	10 768	10 772	100,00%	99,77%	72,06%	94,37%	88,22%
GONDREVILLE	192044	192 044	10 208	2 697	199 555	54 658	144 897	139 552	72,98%	92,06%	88,95%	73,88%	62,05%
JAILLON	90694	90 694		71 842	18 852	966	17 886	17 223	98,93%	99,65%	103,16%	103,37%	94,66%
LAGNEY (+ renard moulin)	43916	43 916	16 231	26 991	33 157	4 874	28 283	27 629	91,90%	82,21%	70,59%	72,90%	104,30%
LANEUVEVILLE /d FOUG	6387	6 387			6 387	0	6 387	6 621	100,00%	100,96%	100,97%	101,70%	87,71%
LAY ST REMY	10455	10 455	9 216		19 671	4 479	15 192	15 128	77,23%	102,34%	102,34%	79,34%	76,77%
LUCEY	15393	15 393	9 986	0	25 380	449	24 930	24 253	98,23%	99,03%	83,82%	106,59%	93,63%
MANONCOURT EN WOEVRE	11413	11 413			11 413	1 083	10 330	9 686	90,51%	82,75%	82,34%	78,29%	75,23%
MENIL LA TOUR	21429	21 429	26991	22 362	26 057	12 479	13 578	12 945	74,23%	81,44%	93,95%	107,96%	100,27%
PAGNEY /d BARINE	0	0	29 580		29 580	7 300	22 280	22 228	75,32%	83,53%	85,87%	64,47%	77,13%
ROYAUMEIX	14581	14 581	2 385		16 965	3 727	13 239	11 613	78,03%	86,94%	98,35%	73,91%	84,46%
SANZEY	0	0	7 902		7 902	1 172	6 730	6 719	85,17%	100,22%	93,26%	93,63%	99,43%
TOUL	1719905	1 647 914	0	469 508	1 178 406	317 892	860 514	811 264	80,71%	82,28%	84,86%	83,68%	81,46%
TREMBLECOURT	0	0	27 573	9 941	17 632	1 499	16 133	16 097	94,56%	96,80%	96,80%	90,93%	93,62%
TRONDES	19639	19 639	571		20 209	953	19 256	19 182	95,28%	90,71%	98,70%	88,64%	81,71%
VILLEY LE SEC	28061	28 061			28 061	4 905	23 156	23 149	82,52%	80,83%	76,00%	74,82%	72,63%
VILLEY ST ETIENNE	0	0	72 173		72 173	15 366	56 807	53 207	78,71%	70,02%	68,14%	66,59%	76,40%
Total (import/export extérieurs)	2 762 201	2 690 210	27 573	21 155	2 698 155	623 465	2 074 690	1 977 156	77,12%	79,99%	78,89%	79,11%	74,93%

Rendement des réseaux (Hormis les pourcentages, toutes les valeurs correspondent à des m3)

L'évolution de l'appréciation du réseau est présentée dans le tableau suivant. Il est calculé à partir de l'ILC pour l'indication du type de réseau (rural, intermédiaire ou urbain) et de l'ILP suivant ce principe :

Type	rural	intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 ≤ ILC ≤ 30	30 < ILC
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP ≤ 2.5	3 ≤ ILP ≤ 5	7 ≤ ILP ≤ 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	10 < ILP

	Linéaires de réseau de distribution en km	Indice Linéaire de Conso (m3/j/km)	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (m3/j/km)	Indice Linéaire des Pertes (m3/j/km)	Etat du réseau (2025)	PM : Etat du réseau (2024)
AINGERAY	10,668	5,28	2,01	1,61	Acceptable	Bon
BOIS-DE-HAYE	60,512	7,67	4,03	3,56	Médiocre	Acceptable
ANDILLY	3,214	8,73	0,97	0,95	Bon	Bon
AVRAINVILLE	2,254	11,71	2,35	2,30	Bon	Bon
BOUVRON	2,904	9,51	6,50	6,47	Mauvais	Mauvais
BRULEY	8,810	10,65	0,24	0,21	Bon	Bon
CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	10,319	10,95	1,47	0,77	Bon	Bon
DOMMARTIN-LES-TOUL	21,129	12,51	2,43	2,11	Bon	Bon
ECROUVES	30,720	22,37	3,48	2,12	Bon	Médiocre
FONTENOY-SUR-MOSELLE	6,154	6,18	1,53	1,00	Bon	Bon
FOUG	25,243	13,86	5,63	5,53	Médiocre	Médiocre
FRANCHEVILLE	2,707	10,90	0,00	0,00	Bon	Bon
GONDREVILLE	29,127	13,63	5,64	5,14	Médiocre	Bon
JAILLON	7,895	6,21	0,57	0,34	Bon	Bon
LAGNEY	7,516	10,31	2,02	1,78	Bon	Bon
LANEUVEVILLE DERRIERE FOUG	2,081	8,41	-0,31	0,00	Bon	Bon
LAY-SAINT-REMY	5,041	8,26	2,47	2,43	Acceptable	Bon
LUCEY	12,362	5,53	0,25	0,10	Bon	Bon
MANONCOURT-EN-WOEVRE	5,357	5,28	0,88	0,55	Bon	Bon
MENIL-LA-TOUR	9,034	4,12	3,98	3,78	Médiocre	Bon
PAGNEY-DERRIERE-BARINE	5,315	11,48	3,79	3,76	Acceptable	Bon
ROYAUMEIX	2,947	12,31	4,98	3,47	Acceptable	Bon
SANZEY	5,503	3,35	0,59	0,58	Bon	Bon
TOUL	108,130	21,80	9,30	8,05	Mauvais	Médiocre
TREMBLECOURT	4,784	9,24	0,88	0,86	Bon	Bon
TRONDES	8,142	6,48	0,35	0,32	Bon	Bon
VILLEY-LE-SEC	8,388	7,56	1,60	1,60	Acceptable	Acceptable
VILLEY-ST-ETIENNE	11,406	13,64	4,56	3,69	Acceptable	Médiocre
TOTAL	**417,66**	**13,61**	**4,73**	**4,09**	**Acceptable**	**Acceptable**

Le déploiement d'un réseau d'eau intelligent et connecté

Dans le but d'une optimisation des performances du réseau de distribution, la régie a mis en place, dès la prise de compétence, une supervision de ses installations performante couplée à des outils de mesure fiables.

La supervision de la régie Eau de la CC2T permet de surveiller en temps réel les installations de production et de distribution d'eau. Les outils de mesure (sondes, capteurs, actionneurs, débitmètres, compteurs.) communiquent leurs données au système qui permet de piloter à distance, sans intervention humaine sur le terrain, les équipements.

Sur chaque équipement, de multiples paramètres sont contrôlés et définis en alarmes prioritaires ou non prioritaires en cas de défaut.

Aujourd'hui, après son déploiement sur le territoire, la supervision est devenue le pivot de la stratégie d'optimisation du service de l'eau. Le suivi et le diagnostic en temps réel, rendant possible une intervention rapide, permettent de réduire significativement les pertes en eau tout en optimisant les consommations énergétiques.

Les techniciens peuvent consulter et analyser quotidiennement les données collectées par la supervision et particulièrement s'assurer de la fiabilité de celles-ci.

En cas de panne, quelle que soit sa nature, une alarme est générée et un SMS est envoyé sur le téléphone portable de l'agent d'astreinte et du responsable d'exploitation.

L'accès distant à la supervision est un gain important particulièrement pour le personnel d'astreinte qui traite les informations des alarmes et n'intervient sur site qu'en cas de nécessité.

Indice de sectorisation des réseaux

L'indice d'avancement de la mise en place des équipements de sectorisation s'élève à 60 % en 2024 traduisant une sectorisation déployée et fonctionnelle.

0 %	Pas de sectorisation
10 %	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30 %	Sectorisation en cours
40 %	Sectorisation existante
60 %	Sectorisation existante fonctionnelle
100 %	Suivi annuel des données

La sectorisation, dont la mise en place a été engagée par les délégataires de service public et enrichie par la régie depuis la prise de compétence, contribue à la lutte engagée contre les pertes en eau et donc pour une meilleure performance du réseau de distribution.

Le principe de sectorisation du réseau consiste à diviser le réseau d'eau potable en plusieurs secteurs et de mesurer en permanence les volumes qui y passent. Ces compteurs sont télérelevés.

La recherche des fuites d'eau

La CC2T, ses prestataires et les délégataires de service ont mis en œuvre la surveillance du réseau pour repérer plus rapidement les fuites, notamment celles qui ne sont pas visibles ou qui ne se traduisent pas forcément par une importante baisse de pression, voire une interruption de service.

Plusieurs outils sont disponibles pour établir des bilans précis et traquer les fuites : comptage, sectorisation, écoute acoustique sur les réseaux.

L'exploitation quotidienne des volumes (journaliers, nocturnes…) est devenue une clé incontournable pour réduire les pertes d'eau et améliorer le rendement des réseaux : en effet, l'apparition d'une fuite est plus facilement repérable et permet d'orienter les équipes vers le secteur en cause.

Les agents de la collectivité, son prestataire et les délégataires vérifient quotidiennement les volumes de chaque compteur de secteur et engagent ensuite des recherches s'ils s'aperçoivent d'anomalies.

Toute cette instrumentalisation du réseau ouvre de nouvelles perspectives aux exploitants pour optimiser la gestion des réseaux d'eau.

4.4 La gestion patrimoniale du réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Définition : Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Le mode de calcul est modifié à compter de l'exercice 2013, conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013.

	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)								
	Existence d'un plan des réseaux	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Total Parties A et B	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	Localisation des autres interventions	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	**TOTAL (2025)**
Note patrimoniale maximale	**10**	**5**	**15**	**15**	**45**	**10**	**10**	**10**	**10**	**10**	**10**	**10**	**5**	**120**
AINGERAY	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	0	101
ANDILLY	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88
AVRAINVILLE	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88
BOIS DE HAYE	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	0	101
BOUVRON	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88
BRULEY	10	5	13	15	43	10	10	2	10	10	10	3	5	103
CHAUDENEY	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	5	106
DOMMARTIN	10	5	13	15	43	10	10	2	10	10	10	3	5	103
ECROUVES	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	5	106
FONTENOY	10	5	13	15	43	10	10	3	10	10	10	3	5	104
FOUG	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98
FRANCHEVILLE	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98
GONDREVILLE	10	5	13	15	43	10	10	2	10	10	10	3	5	103
JAILLON	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98
LAGNEY	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88
LANEUVEVILLE	10	5	10	15	40	10	5	5	10	10	10	3	0	93
LAY ST REMY	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98
LUCEY	10	5	13	15	43	10	10	5	10	10	10	3	5	106
MANONCOURT	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88
MENIL LA TOUR	10	5	10	15	40	10	5	5	10	10	10	3	0	93
PAGNEY	10	5	10	15	40	10	10	2	10	10	10	3	5	100
ROYAUMEIX	10	5	10	15	40	10	5	5	10	10	10	3	0	93
SANZEY	10	5	10	15	40	10	5	0	10	10	10	3	0	88
TOUL	10	5	13	15	43	10	10	10	10	10	10	3	5	111
TREMBLECOURT	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98
TRONDES	10	5	10	15	40	10	5	10	10	10	10	3	0	98
VILLEY LE SEC	10	5	13	15	43	10	10	0	10	10	10	3	5	101
VILLEY ST ETIENNE	10	5	13	15	43	10	10	0	10	10	10	3	5	101
Moyenne arithmétique	10,0	5,0	11,3	15,0	41,3	10,0	7,3	4,3	10,0	10,0	10,0	3,0	2,0	**98**

<u>Indicateur P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</u>

98 points sur le territoire de la régie en 2025

Une augmentation du nombre de points nécessitera dans les années à venir d'enrichir au mieux le SIG afin qu'y figurent notamment le positionnement précis des branchements des abonnés. L'inventaire patrimonial devra également être entrepris, bien qu'il figure en partie dans le document PGSSE en cours d'élaboration. La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des conduites et la mise en œuvre d'une modélisation des réseaux qui n'en disposent encore pas tous viendront parfaire la note attribuée.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Définition : Le taux moyen de renouvellement est le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte

En 2025, 5,82 km de réseau ont été renouvelés dans le cadre de l'entretien du patrimoine et dans le cadre de la création de nouvelles conduites, soit un taux de renouvellement de 1,39 %.

Pour information, au niveau national, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,64% *(source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).*

Indicateur P107.2 – Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable sur 5 ans

0,9 % sur le territoire de la régie

4.5 Les renouvellements et travaux neufs réalisés

Les renouvellements entrepris par le prestataire de service et les délégataires

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs…) ainsi que les équipements du réseau et les canalisations.

Le renouvellement sur les installations a été assuré lors de l'année 2025 dans le cadre d'un Programme Contractuel (DSP) et d'un Compte de renouvellement (Prestation de service). Le détail de ces renouvellements est présenté en Annexe n°1.

Les travaux neufs de la régie

En complément des renouvellements réalisés dans le cadre du contrat de prestation de service et des délégations, la régie Eau de la CC2T poursuit son programme d'investissements dans l'objectif de garantir la durabilité des installations et du patrimoine du service d'eau potable, notamment en accompagnement des travaux des communes et du département, et également dans l'objectif de poursuivre la sécurisation des réseaux d'eau potable engagée depuis 2020.

Les travaux neufs réalisés par la régie dans le cadre de l'exercice 2025 sont présentés dans le tableau suivant :

Commune	Rue	Description
RESEAUX ET BRANCHEMENTS		
Dommartin-lès-Toul	Avenue Général Lecler et Rue de la Prairie à Dommartin	Renouvellement de **890 ml** de conduite Ø 150mm fonte Renouvellement de **20 ml** de conduite Ø 100mm fonte Reprise de **65** branchements
FOUG	Rue Francois Mitterrand	Renouvellement de **450 ml** de conduite Ø 150 fonte Renouvellement de **10 ml** de conduite Ø 125 fonte Renouvellement de **120 ml** de conduite Ø 100 fonte Renouvellement de **180 ml** de conduite Ø 60 fonte Reprise de 75 branchements
GONDREVILLE	Route de Fontenoy	Renouvellement de **290 ml** de conduite Ø 125 fonte Reprise de **13** branchements
LUCEY - LANEUVEVILLE	RD 908	Création de **2150 ml** de conduite en Ø63 PEHD
BOUVRON	Rue du château	Renouvellement de **120 ml** de conduite Ø 125 fonte Renouvellement de **100 ml** de conduite Ø 60 fonte Reprise de **18** branchements
LUCEY	Grande rue	Renouvellement de **550 ml** de conduite Ø 150 fonte Renouvellement de **40 ml** de conduite Ø 100 fonte Renouvellement de **15 ml** de conduite Ø 60 fonte Reprise de **70** branchements

La régie va continuer son investissement dans l'amélioration du patrimoine de son service d'eau potable. Ainsi, plusieurs kilomètres de réseaux ont été identifiés au sein d'un programme pluriannuel d'investissement pour l'année 2025, principalement en accompagnent des travaux communaux et du Département 54 (programme de renouvellement de voiries).

5. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS

5.1 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (D102.0)

Définition : Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³ en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, soit au 1er janvier 2026.

LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

La réforme des redevances des agences de l'eau

La réforme des redevances des agences de l'eau, adoptée dans le cadre de la loi de finances pour 2024, est entrée en vigueur au 1er janvier 2025, concomitamment au lancement des douzièmes programmes d'intervention des agences de l'eau pour la période 2025-2030.

Cette réforme a profondément renouvelé le dispositif de financement des agences de l'eau. Elle a notamment supprimé la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique ainsi que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Elle a également mis fin à la prime pour performance épuratoire et au dispositif de majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau lié à une maîtrise insuffisante des pertes en eau sur les réseaux, dit « doublement Grenelle ». Parallèlement, les dispositions relatives à la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau ont été révisées.

Ces évolutions se sont accompagnées de la création de trois nouvelles redevances :

- Une redevance sur la consommation d'eau potable, acquittée par les usagers du service ;
- Une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, dont les redevables sont les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable ;
- Une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, dont les redevables sont les communes ou leurs établissements publics compétents en matière d'assainissement.

L'année 2025 a constitué la première année d'application opérationnelle de ces nouvelles redevances. Afin d'assurer une montée en charge progressive du dispositif, la loi de finances pour 2024 a prévu, pour 2025, une modulation reposant sur les coefficients applicables par défaut. Ainsi, le coefficient de modulation a été fixé à **0,2 pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable** et à **0,3 pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif**. Les coefficients liés aux performances réelles des services prennent pleinement effet à compter de 2026, sur la base des données de performance de l'année 2024.

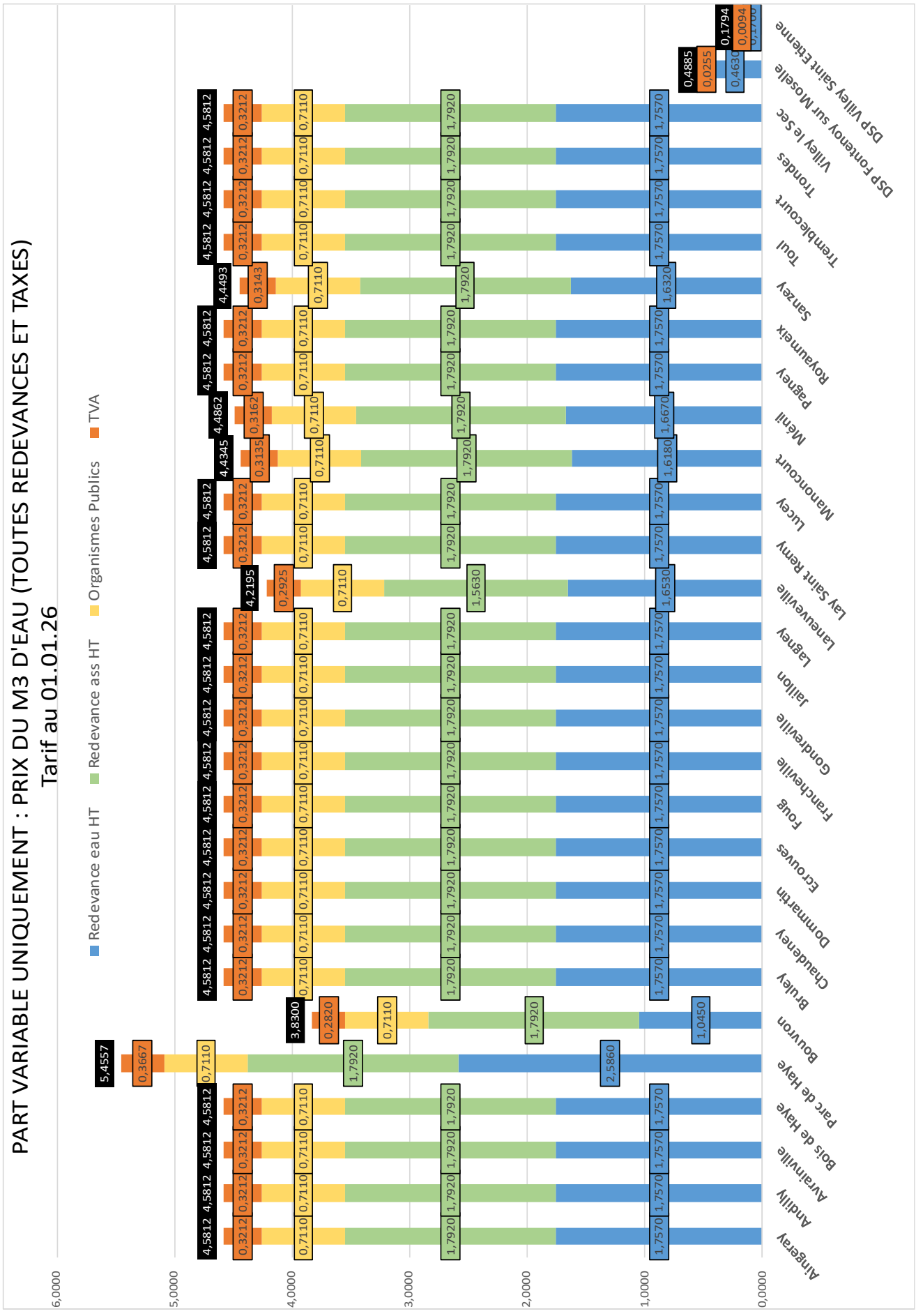
La réforme s'est également traduite par une évolution des obligations relatives à la connaissance et au suivi des performances des services. Les données renseignées dans le **Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA)** constituent désormais une source essentielle pour le calcul des coefficients de modulation des redevances. De nouveaux indicateurs ont notamment été intégrés afin de permettre la prise en compte des performances des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement. À titre d'exemple, l'indicateur de rendement primaire est désormais mobilisé dans le cadre de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

Le cadre réglementaire de la réforme a notamment été précisé par le **décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024** portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau. Ce décret a été complété par plusieurs arrêtés, dont :

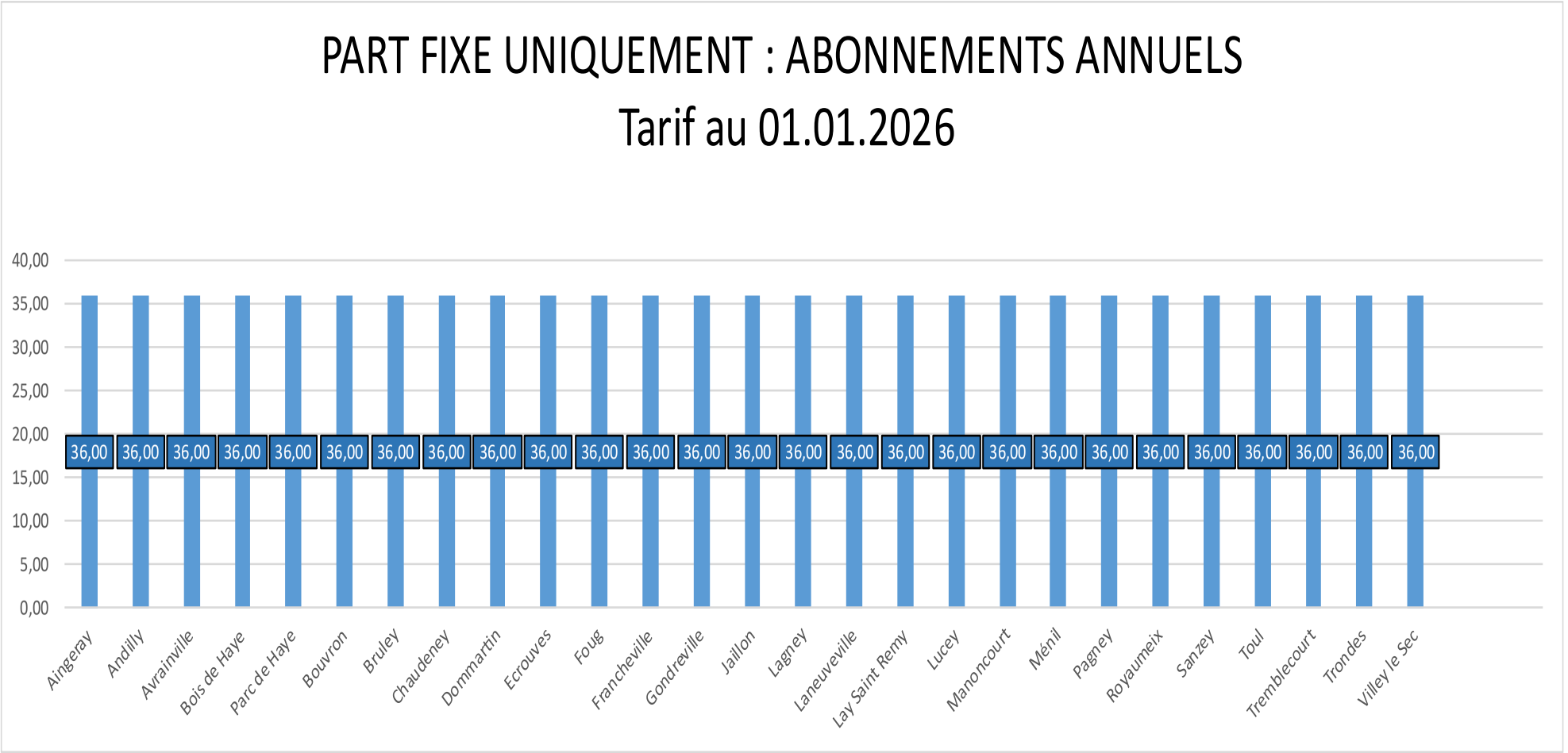
- L'arrêté **du 5 juillet 2024** modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif à la mesure des prélèvements d'eau et aux modalités de calcul de l'assiette de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
- L'arrêté **du 5 juillet 2024** relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;
- L'arrêté **du 5 juillet 2024** relatif au montant forfaitaire maximal des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif pris en compte dans la facturation de l'eau et de l'assainissement ;
- L'arrêté **du 2 octobre 2024** modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées. Ce dernier texte est entré en vigueur au 1er janvier 2025, afin d'assurer la mise en cohérence de la présentation des factures avec la nouvelle architecture des redevances.

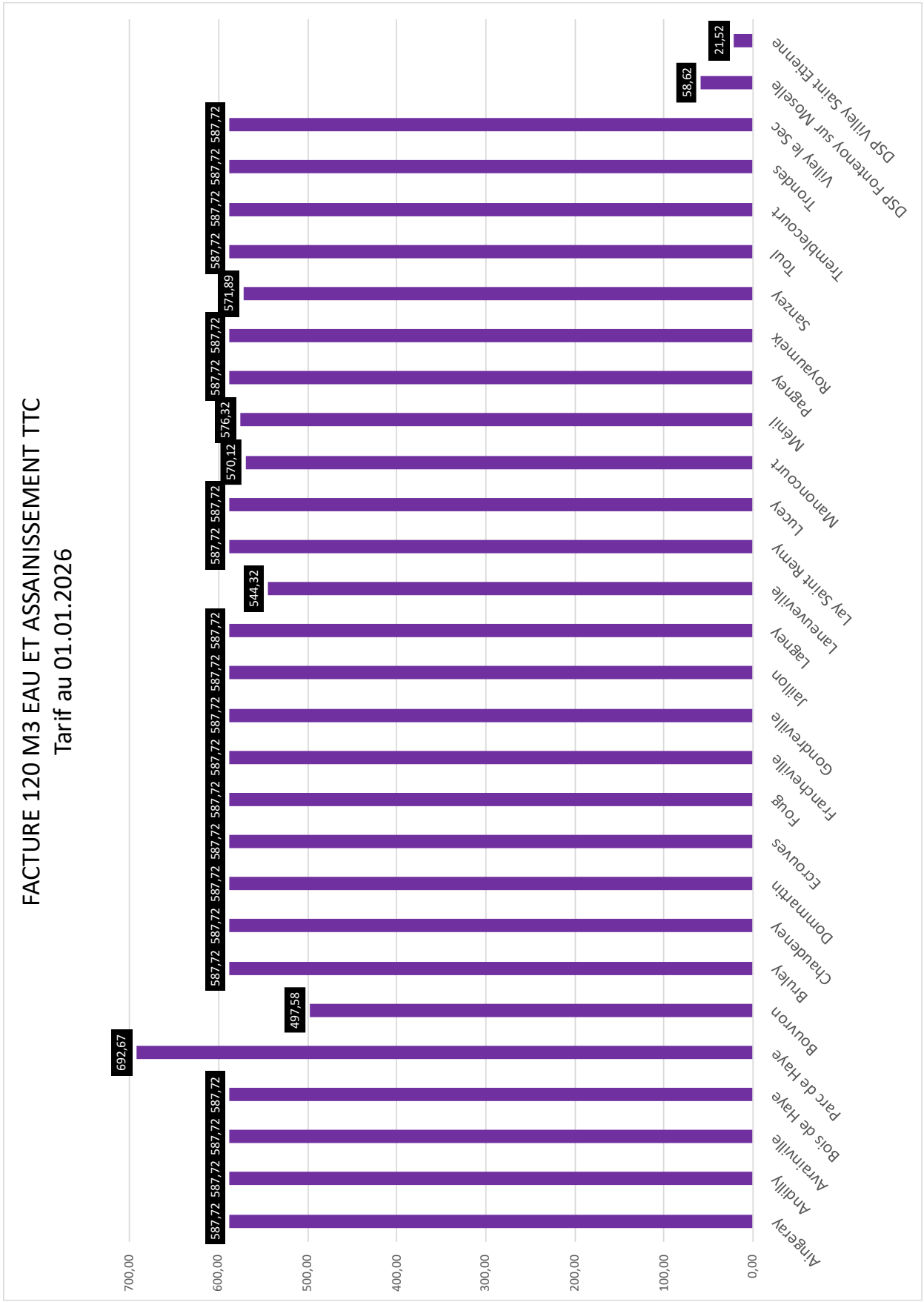
Tarifs au 01/01/2026

Communes	EAU POTABLE							ASSAINISSEMENT				ETABLISSEMENTS PUBLICS (HT)	EAU - ASSAINISSEMENT				
	Abonnement HT (€/an)	Redevance HT (€/m3)	Prélèvement en ressources HT (€/m3)	Consommation eau potable HT	Redevance performance réseau eau	Total part variable HT	Total part variable TTC	Redevance HT (€/m3)	Redevance performan	Total part variable HT (€/m3)	Total part variable TTC (€/m3)		Total part variable HT (€/m3)	TVA (€/m3)	Total part variable TTC (€/m3)	Total facture TTC 120m3 (€/an)	Prix au m3 facture 120 m3 (€/m3)
Aingeray	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Andilly	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Avrainville	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Bois de Haye	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Parc de Haye	36,00	2,5860	0,105	0,4000	0,0680	3,1590	3,3327	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	5,0890	0,3667	5,4557	692,67	5,77
Bouvron	36,00	1,0450	0,105	0,4000	0,0680	1,6180	1,7070	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	3,5480	0,2820	3,8300	497,58	4,15
Bruley	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Chaudeney	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Dommartin	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Ecrouves	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Foug	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Francheville	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Gondreville	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Jaillon	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Lagney	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Laneuveville	36,00	1,6530	0,105	0,4000	0,0680	2,2260	2,3484	1,5630	0,138	1,701	1,8711	0,7110	3,9270	0,2925	4,2195	544,32	4,54
Lay Saint Remy	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Lucey	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Manoncourt	36,00	1,6180	0,105	0,4000	0,0680	2,1910	2,3115	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,1210	0,3135	4,4345	570,12	4,75
Ménil	36,00	1,6670	0,105	0,4000	0,0680	2,2400	2,3632	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,1700	0,3162	4,4862	576,32	4,80
Pagney	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Royaumeix	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Sanzey	36,00	1,6320	0,105	0,4000	0,0680	2,2050	2,3263	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,1350	0,3143	4,4493	571,89	4,77
Toul	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Tremblecourt	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Trondes	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
Villey le Sec	36,00	1,7570	0,105	0,4000	0,0680	2,3300	2,4582	1,7920	0,138	1,93	2,1230	0,7110	4,2600	0,3212	4,5812	587,72	4,90
DSP Fontenoy sur Moselle		0,4630				0,4630	0,4885						0,4630	0,0255	0,4885	58,62	0,49
DSP Villey Saint Etienne		0,1700				0,1700	0,1794						0,1700	0,0094	0,1794	21,52	0,18


PART VARIABLE UNIQUEMENT : PRIX DU M3 D'EAU (TOUTES REDEVANCES ET TAXES)
Tarif au 01.01.26
Redevance eau HT
Redevance ass HT
Organismes Publics
TVA
6,0000
5,0000
4,0000
3,0000
2,0000
1,0000
0,0000
Ainderay
Andilly
Avrainville
Bois de Haye
Parc de Haye
Bouvron
Buley
Chaudeney
Dommartin
Ecrouves
Foug
Francheville
Gondreville
Jaillon
Lagney
Laneuveville
Lay Saint Remy
Lucey
Manoncourt
Meuil
Pagney
Royaumeix
Sanzey
Toul
Trembleconrt
Trondes
Villey le Sec
DSP Fontenoy sur Moselle
DSP Villey Saint Etienne

PART FIXE UNIQUEMENT : ABONNEMENTS ANNUELS
Tarif au 01.01.2026




FACTURE 120 M3 EAU ET ASSAINISSEMENT TTC
Tarif au 01.01.2026
700,00
600,00
500,00
400,00
300,00
200,00
100,00
0,00
Aingeray
Andilly
Avrainville
Bois de Haye
Parc de Haye
Bouvron
Burley
Chaudeney
Dommartin
Ecrouves
Foug
Francheville
Gondreville
Jaillon
Lagney
Laneuveville
Lay Saint Remy
Lucey
Manoncourt
Méreil
Pagney
Royaumeix
Sanzey
Toul
Trembleccourt
Trondes
Villey le Sec
DSP Fontenoy sur Moselle
DSP Villey Saint Etienne
587,72
587,72
587,72
587,72
692,67
497,58
587,72
587,72
587,72
587,72
587,72
587,72
587,72
544,32
587,72
570,12
576,32
587,72
587,72
571,89
587,72
587,72
587,72
587,72
58,62
21,52

Au 1er janvier 2026, le prix moyen du service de l'eau potable (sans la part assainissement) sur le territoire de la régie Eau s'élève à **2,77 € TTC/m³** toutes taxes et part fixe comprises (sur la base d'une facture de 120 m³). Ce tarif, basé en partie sur l'inflation et impacté par les nouvelles redevances, présente une augmentation de 2,97 % par rapport au tarif au 1er janvier 2025 (2,69 € TTC/ m³).

Pour information, il était de 2,47 € HT/m³ au niveau national en 2025.

Indicateur D102.0 – Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au premier janvier de l'année N+1

Le prix moyen (arithmétique) du service de l'eau est de 2,77 € TTC/m³ au 1er janvier 2026 sur le territoire de la régie

Au 1er janvier 2026, la facture moyenne arithmétique sur la base de 120 m3 pour l'eau potable s'élève à **332.96 € TTC**.

5.2 Les recettes et les charges du service

Le tableau suivant récapitule l'état du compte financier unique (CFU) 2025 du budget annexe dédié à la gestion de la compétence eau potable sur le territoire de la CC2T.

	Lignes	Dépenses	Recettes	Solde
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Investissement	3 138 664,41	2 320 888,14	-817 776,27
	Fonctionnement	4 870 871,61	5 640 185,87	769 314,26
	TOTAL	**8 009 536,02**	**7 961 074,01**	**-48 462,01**
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (résultat antérieur)	Investissement	720 528,11	0,00	-720 528,11
	Fonctionnement	0,00	1 143 992,68	1 143 992,68
	TOTAL	**720 528,11**	**1 143 992,68**	**423 464,57**
TOTAL REALISATIONS ET REPORTS	Investissement	3 859 192,52	2 320 888,14	-1 538 304,38
	Fonctionnement	4 870 871,61	6 784 178,55	1 913 306,94
	TOTAL GLOBAL	**8 730 064,13**	**9 105 066,69**	**375 002,56**
RESTES A REALISER REPORTES EN N+1	Investissement	217 787,06	1 546 900,00	1 329 112,94
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**217 787,06**	**1 546 900,00**	**1 329 112,94**
RESULTAT CUMULE	Investissement	4 076 979,58	3 867 788,14	-209 191,44
	Fonctionnement	4 870 871,61	6 784 178,55	1 913 306,94
	TOTAL CUMULE	**8 947 851,19**	**10 651 966,69**	**1 704 115,50**

5.3 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Définition : Cet indicateur est basé sur les abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé. Il permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	1861,39 €	2679,79 €	2489,12 €	3926,24 €	2889,53 €	127,72 €

Indicateur P109 – Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité

Il est de 127,72 € en 2025 pour la régie Eau

5.4 Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (P153.2)

Définition : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Les travaux réalisés chaque année permettent d'améliorer les performances du service mais nécessitent des investissements conséquents. Ainsi, au 1 janvier 2026, le service d'eau potable de la Régie Eau était endetté à hauteur de 4,65 millions d'euros, soit 274,76 € par abonné et une durée de désendettement de 3,24 ans. Sur l'exercice 2025, le montant des annuités de la dette s'est élevé à environ 444 k€.

Indicateur P153.2 – Durée d'extinction de la dette

Elle est de 3,24 ans en 2025 pour la régie Eau

5.5 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

L'évolution du taux d'impayés en année N sur les factures émises en année N-1 est récapitulée dans le graphique ci-dessous :

Indicateur P154.0 – Taux d'impayés

Il est de 1,8 % en 2025 pour la régie Eau

6. LE SERVICE RENDU AUX USAGERS

6.1 Les services abonnés (Régie) et clients (DSP)

Le service client de SAUR

Service Eau de Fontenoy-sur-Moselle

Accueil : SAUR – Route des Sables à Dombasle-sur-Meurthe – Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Accueil téléphonique : 03.55.66.45.00 du lundi au vendredi de 8h à 18h

Le service client de VEOLIA

Service Eau de Villey-Saint-Etienne

Accueil : VEOLIA EAU – Boulevard de Finlande à POMPEY – Lundi, mardi et vendredi de 14h à 16h
Accueil téléphonique : 09.69.32.35.54 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Le service abonné de la régie Eau

Tous les autres services d'eau

Accueil : CC2T – Rue Mémorial du Génie à Ecrouves – Tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Accueil téléphonique : 09.74.19.55.55 du lundi au vendredi de 8h à 17h

6.2 Ouverture des branchements

Deux indicateurs mesurent la qualité du service rendu pour l'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

- **Délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés définis par le service (D151.0)

  Définition : Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés (P152.1)

  Définition : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet (proposition : 7 j)	Sans objet (proposition : 7 j)	Sans objet (proposition : 7 j)
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

Indicateurs D151.0 et P152.1 – Délai d'ouverture des branchements

Le Délai pour l'ouverture des branchements reste à définir dans le règlement de la régie. Sur la base d'une proposition à 7 jours, le délai de réalisation serait respecté à 100 %.

6.3 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Définition : Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des abonnés. Une information téléphonique des abonnés est réalisée en cas d'interruption programmée du service (travaux de renouvellement) ou non-programmée (réparation de fuite notamment).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'interruptions de service	Non défini	Non défini	Non défini	18	21	13
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	Non défini	Non défini	Non défini	0	0	0,76

Indicateur P151. 1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux est de 0,76 pour 1000 abonnés en moyenne sur le périmètre de la régie

6.4 Taux de réclamations

Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté à 1000 abonnés.

Il est à noter toutefois que l'interprétation des décomptes des réclamations doit être effectuée avec la plus grande prudence. En effet, la notion même de « réclamation » diffère selon les opérateurs, certains y incluant les simples « demandes écrites de renseignement », et d'autres y incluant également les réclamations orales enregistrées au niveau des centres d'appel.

Dans le cas de la régie, ce taux est calculé sur la base des réclamations écrites (courriers + mails) et des demandes de dégrèvement.

En 2025, le taux de réclamations s'élève ainsi à **5,9 réclamations pour 1000 abonnés**

Indicateur P155.1 – Taux de réclamations

5,9 réclamations pour 1000 abonnés du service de l'eau

7. SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Thème	Code	Dénomination	Valeur Régie Eau 2025
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	39 639 hab.
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité microbiologique (%)	99,15 %
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	98,47 %
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	73 %
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	77,12 %
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés - ILVNC (m3 /j/km)	4,73
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau - ILP (m3 /j/km)	4,09
Réseau	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	98 pts
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans (%)	0,9 %
INDICATEURS FINANCIERS			
Gestion financière	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier 2022 (€ TTC/m3)	2,77 €/m3
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	127,72
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	3,24 années
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,8 %
INDICATEURS QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS			
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	A définir (proposition 7j)
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	100 %
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	0,76/1000 abonnés
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	5,9 u/1000 abonnés

8. L'ESSENTIEL DES TRAVAUX DE L'ANNEE

BOIS DE HAYE	Mise en place d'une pompe de vidange pour la bâche de reprise du réservoir de la Poste Changement des joints sur une vanne pneumatique du réservoir ONF Entretien et réparation de la pompe de refoulement du réservoir ONF
BOUVRON	Installation d'un analyseur de chlore Renouvellement des clapets des surpresseurs Renouvellement du réseau de la rue du château avec reprise de branchements
BRULEY	Reprise en régie de la gestion du réseau et des ouvrages au 1er janvier 2025
CHAUDENEY SUR MOSELLE	Remplacement d'une ventouse et vanne de sectorisation (aire d'autoroute)
DOMMARTIN LES TOUL	Suppression d'une canalisation en PVC rue du Général Leclerc Travaux de renouvellement de réseaux rue du Général Leclerc et rue de la Prairie Pose d'une nouvelle vanne de sectorisation rue de la Prairie
ECROUVES	Travaux de renouvellement de la conduite d'eau route de Paris entre la Rue du Foulot
FONTENOY-SUR-MOSELLE	Renforcement du suivi des paramètres nitrates et turbidité. Une fuite réparée
FOUG	Travaux de renouvellement du réseau et reprise de branchements rue François Mitterrand
FRANCHEVILLE	Changement d'alumine et 2 couches de lits de sables Pose d'une barre de sécurité pour l'accès au puits Changement de la pompe du forage de secours
GONDREVILLE	Reprise en régie de la gestion du réseau et des ouvrages au 1er janvier 2025 Travaux de renouvellement de réseau route de Fontenoy avec reprise de branchements Changement du turbidimètre
LAGNEY	Changement de la canne d'injection de javel Nettoyage de la bâche
LUCEY	Travaux de renouvellement de réseau grande rue à Lucey avec reprise de branchements
LUCEY - LANEUVEVILLE	Travaux de création d'une interconnexion
MENIL LA TOUR	Ajout d'une canalisation et vanne motorisée sur la conduite de secours de Lagney vers le réservoir Amélioration de l'automatisme du surpresseur
PAGNEY-DERRIERE-BARINE	Reprise en régie de la gestion du réseau et des ouvrages au 1er janvier 2025 Contrôle par Veritas des installations
ROYAUMEIX	Changement du compteur de distribution
TOUL	Remplacement d'une conduite calorifugée au niveau du pont de la Queue de Chat Création d'une nouvelle chambre de comptage au niveau de la rue des Etats-Unis Remplacement d'une vanne à l'angle de la rue de l'Hôpital Militaire / rue Collège Saint Claude Création d'un branchement au parking de la Michonette Remplacement d'un regard de comptage situé route de Verdun Reprise de la canalisation sous le tunnel de la gare Remplacement du compteur de sectorisation de Régina village Remplacement du débitmètre de sectorisation Jeanne d'Arc et création d'une chambre dédiée Pose d'un stabilisateur de pression pour le secteur Briffoux

	Pose de 5 sondes de mesure de pression au niveau des stabilisateurs (Quentin fleur, Briffoux, Dommartin Jeanne d'Arc, Dommartin République et Ecrouves haut service) Mise en place de 40 logger communicants pour l'amélioration de la recherche de fuite Remplacement d'un té 3 vannes rue Quartier Doré Remplacement de la vanne de sectorisation située à l'angle avenue Patton/ rue de la Plantière **Usine de la croisette :** Remplacement de la cuve de permanganate Reprise d'un affaissement dans l'enrobé entre le local chlore et la porte d'accès à la station Reprise d'une partie du carrelage de la salle de réunion Début des travaux de modification de la panoplie de lait de chaux et de l'injection de CO_2,
TRONDES	Nettoyage de la bâche et changement de la pompe doseuse
VILLEY-SAINT-ETIENNE	Renouvellement de 62 compteurs abonnés soit 13,2% du parc Réparation d'une importante fuite sur la conduite d'adduction

10. ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse du bilan annuels du prestataire de service et des délégataires

Prestation de service attribuée à SAUR : Chaudeney-Sur-Moselle, Ecrouves, Dommartin-Lès-Toul et Toul

COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE

Volumes	2024	2025	Evolution N/N-1
Volumes produits sur l'année civile (m³)	1 665 347	1 715 473	3,0%
Volumes importés sur l'année civile (m³)	0	0	0%
Volumes exportés sur l'année civile (m³)	63 248	105 693	67,1%
Volumes distribués sur l'année civile (m³)	1 602 099	1 609 780	0,5%

Patrimoine	2024	2025	Evolution N/N-1
Linéaire de réseaux (km)	216,218	179,682	-16,9%

Qualité de l'eau (ARS)	2024	2025	Evolution N/N-1
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	100%	0%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	100%	100%	0%

Interventions	2024	2025	Evolution N/N-1
Nombre de fuites sur conduites réparées	38	35	-7,9 %
Nombre de fuites sur branchements réparées	37	26	-29,7 %

CONSOMMATION D'ENERGIE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2021	2022	2023	2024	2025
Pompage Toul - Saint Mansuy	456 705	455 927	421 243	407 448	408 392
Pompage Toul - Thiaucourt	82 451	83 225	83 292	85 983	104 468
Pompage Toul - Valcourt	208 124	165 060	186 223	179 675	196 635
Production Toul - La Croisette nouvelle	409 439	386 237	345 820	355 698	361 630
Puits Toul - Ranney 2	82 238	84 296	77 246	84 037	97 497
Puits Toul - Saint Mansuy La Champagne	74 243	78 719	91 371	68 449	77 341
Réservoir Ecrouves - Jeanne d'Arc	16 929	15 530	16 125	23 691	18 008
Réservoir et reprise Toul - Saint Michel	12 813	15 567	14 827	10 333	18 241
Réservoir Toul - Clos des Grèves	5 554	7 435	10 574	6 319	690
Sources Ecrouves l'Eglise	125	150	144	144	164
Surpression Chaudeney sur Moselle	41 743	34 853	43 309	41 698	42 567
Total	**1 390 364**	**1 326 999**	**1 290 174**	**1 263 475**	**1 325 633**

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Les **opérations d'entretien de niveau 2**, correspondent à des travaux de maintenance préventive ou corrective de complexité moyenne. Ces travaux peuvent inclure des réparations effectuées dans des ateliers spécialisés ou le remplacement d'équipements. L'entretien de deuxième niveau ne couvre pas les opérations de renouvellement prévues dans le cadre des comptes de renouvellement ou des programmes de renouvellement. Ces opérations de maintenance peuvent être soit :

- curatives : réalisées en réponse à un dysfonctionnement ou une panne.
- préventives : effectuées pendant le fonctionnement normal de l'équipement pour maintenir ses performances et éviter les pannes.

Quant aux **contrôles réglementaires,** ils ont pour objectif de vérifier la conformité des installations électriques et des équipements de type systèmes de levage ou ballons anti-béliers, garantissant ainsi la sécurité du personnel.

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
CHAUDENEY SUR MOSELLE	0	2	2
ECROUVES	1	0	1
TOUL	18	16	34
Total	**19**	**18**	**37**

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
CHAUDENEY SUR MOSELLE	Station de pompage Dommartin les Toul	Armoire de commande	18/12/25	Préventif
CHAUDENEY SUR MOSELLE	Station de pompage Dommartin les Toul	Armoire de chloration	18/12/25	Préventif
ECROUVES	Réservoir Ecrouves - Jeanne d'Arc	Armoire électrique	15/01/25	Curatif
TOUL	Pompage Toul - Valcourt	Sonde conductivité Eau Brute	08/01/25	Curatif
TOUL	Production Toul - La Croisette nouvelle	Armoire électrique files eaux	22/01/25	Curatif
TOUL	Production Toul - La Croisette nouvelle	Chloromètre A	24/02/25	Curatif
TOUL	Production Toul - La Croisette nouvelle	Pompe à boues 1	27/02/25	Curatif
TOUL	Réservoir Toul - Clos des Grèves	Panneau de chloration	25/03/25	Curatif
TOUL	Regard compteur Régina village	Compteur sectorisation	18/04/25	Curatif
TOUL	Production Toul - La Croisette nouvelle	Electrovanne eau de rinçage	20/04/25	Curatif
TOUL	Pompage Toul - Saint Mansuy	Rail	13/08/25	Curatif

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel : Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel : Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Synthèse financière des opérations réalisées dans le cadre du compte de renouvellement :

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2025	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Regard de secto Chaudeney - Village	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	10/11/2025	1 765,00
Regard secto Toul Madeleine	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	09/09/2025	1 667,90
Réservoir Ecrouves - Jeanne d'Arc	Compteur d'eau arrivée des sources	Renouvellement complet du matériel	20/09/2025	2 422,74
Regard de secto Toul - ZI Croix D'Argent	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	09/09/2025	1 667,90
Comptage Toul - GC POWEO Route de Villey St Etienne	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	25/09/2025	2 779,30
Production Toul - La Croisette nouvelle	Agitateur préparation polymère	Renouvellement complet du matériel	18/11/2025	3 333,00
Production Toul - La Croisette nouvelle	Agitateur inter-reminéralisation file B	Renouvellement complet du matériel	11/09/2025	5 425,20
Production Toul - La Croisette nouvelle	Ballon eau chaude	Renouvellement complet du matériel	21/01/2025	1 088,06
Production Toul - La Croisette nouvelle	Vanne vidange Aquadaf file B *5	Renouvellement complet du matériel	01/08/2025	3 152,78
Production Toul - La Croisette nouvelle	Electrovannes Pneumatique x2 Manchon préparation CAP	Renouvellement complet du matériel	07/05/2025	1 535,99

Délégation de service public attribuée à SAUR pour la gestion du service d'eau potable de Fontenoy-sur-Moselle :

COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE

Volumes	2024	2025	Evolution N/N-1
Volumes produits sur la période de relève de ramenés à 365 jours (m³)	10 108	11 444	13,2%
Volumes importés sur la période de relève ramenés à 365 jours (m³)	4 163	4 680	12,4%
Volumes exportés sur la période de relève ramenés à 365 jours (m³)	0	0	-
Volumes distribués sur la période de relève ramenés à 365 jours (m³)	14 271	16 124	13,0%
Volumes consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours (m³)	12 465	12 697	1,9%

Patrimoine	2024	2025	Evolution N/N-1
Linéaire de réseaux (km)	2,903	2,903	0%
Nombre de branchements	149	148	-0,7%

Indices clés	2024	2025	Evolution N/N-1
Rendement de réseau (%)	94,49%	86,07%	-8,42 pts
Indice Linéaire de Consommation (m³/km/jour)	12,73	13,1	2,9%
Indice Linéaire de Perte (m³/km/jour)	0,74	2,12	186,5%
Indice Linéaire de Volumes Non Comptés (m³/km/jour)	1,7	3,23	90%

Qualité de l'eau (ARS)	2024	2025	Evolution N/N-1
Nombre d'analyses bactériologiques réalisées	6	12	100%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	100%	0%
Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées	16	15	-6,3%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	93,8%	100%	6,77%

Interventions	2024	2025	Evolution N/N-1
Nombre de fuites sur conduites réparées	0	1	100%
Nombre de fuites sur branchements réparées	0	0	/

Prix de l'eau	2024	2025	Evolution N/N-1
Prix de l'eau au 1er janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m³ (€ TTC / m³)	2,71	2,69	-0,6%

Description du contrat
Com Com TERRES TOULOISES – Commune de FONTENOY SUR MOSELLE (eau potable)
Délégation de service public
Début contrat : 1 janvier 2012 - fin contrat : 31 décembre 2026

Qualité de l'eau Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité		
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les paramètres microbiologiques		
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	12
P101.1b	Nombre de prélèvements non conformes microbiologiquement	0
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)	100%
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les paramètres physico-chimiques		
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	15
P102.1b	Nombre de prélèvements non conformes physico-chimiquement	0
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)	100%
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) *Rapport en pourcentage entre les volumes prélevés par pompage sur volumes prélevés total moins les imports*	Voir les données Agence de l'EAU

Réseau			
P104.3 Rendement du réseau de distribution			
Production propre du service (Volumes sur la période de relève ramenés sur 365 jours)			
VP.059	Total des Volumes produits	11 444	m³
VP.060	Total des Volumes importés	4 680	m³
VP.061	Total des Volumes exportés	0	m³
VP.232	Total des Volumes consommés comptabilisés	12 697	m³
VP.063	- Volumes consommés comptabilisés domestique	12 697	m³
VP.201	- Volumes consommés comptabilisés non domestique	0	m³
VP.221	Volumes consommés sans comptage	630	m³
VP.220	Volumes de service du réseau	550	m³
Rendement du réseau de distribution			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	2,903	Km
VP.235	Y a-t-il eu une variation importante des ventes d'eau de votre service par rapport aux années précédentes ?	Non	Oui si + de 5% Non si – de 5%
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	148	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnements au kilomètre)	51	ab/Km
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,07	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,23	m³/Km /j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,12	m³/Km/j
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	Km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	0	Km
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	2,903	Km
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés pour l'année	NC	€HT
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0	%

Abonnés			
VP.056	Nombre d'abonnés (abonnements) total	148	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) domestiques	148	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) non domestiques	0	Ab
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (selon données INSEE N-2)	375	Hab
VP.229	Ratio du nombre d'habitants par abonnement	2,53	Habitants/abonnements
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	0	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnements	0	‰
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	100	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	2	jours
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire	0	
VP.152	*Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité*	*Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité*	
P155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnements	0	°/₀₀

Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	€ HTVA
VP.232	Volumes consommés comptabilisés (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	12 697	m³
VP.063	- Volumes consommés comptabilisés domestique (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	12 697	m³
VP.201	- Volumes consommés comptabilisés non domestique (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	0	m³
Les données suivantes relèvent de la responsabilité de la collectivité :			
VP.182	*Encours total de la dette*	*NC*	€
VP.183	*Epargne brute annuelle*	*NC*	€
P153.2	*Durée d'extinction de la dette de la collectivité*	*NC*	
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024	38,81	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2024 au 31/12/2025	35 821	€TTC
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	0,11	%

Délégation de service public attribuée à VEOLIA EAU pour la gestion du service d'eau potable de Villey-Saint-Etienne :

	2022	2023	2024	2025
D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (u)	1 054	1 043	1 037	1 038
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (€\m³)	2,51	2,56	2,78	2,76
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service (jours)	1	1	1	1
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100,00	100,00	100,00	100,00
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques %	100,00	100,00	100,00	100,00
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (ND)	85	95	95	95
P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	66,6	68,1	70,0	78,7
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	7,92	6,38	5,96	4,51
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	6,73	5,43	5,10	3,65
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,09	0,09	0,09	0,09
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	0	0	0	0
P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00	0,00	0,00
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u./1000 ab.)	0,00	0,00	0,00	0,00
P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100,00	100,00	100,00	100,00
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (%)	(*)	(*)	(*)	(*)
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,58	1,61	0,57	1,21
P155.1 - Taux de réclamations (u./1000 ab.)	0,00	0,00		2,16

(*) Données collectivités
Les codes mentionnés dans le tableau correspondent aux codes des indicateurs SISPEA.

VILLEY SAINT ETIENNE Prix du service de l'eau potable *	Volume	Prix Au 01/01/2026	Montant Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2026	N/N-1
Part délégataire			**241,36**	**236,96**	**-1,82%**
Abonnement			51,76	50,96	-1,55%
Consommation	120	1,5500	189,60	186,00	-1,90%
Part collectivité			**20,40**	**20,40**	**0,00%**
Consommation	120	0,1700	20,40	20,40	0,00%
Organismes publics			**54,72**	**56,16**	**2,63%**
Consommation d'eau Potable	120	0,4000	46,80	48,00	2,56%
Performance des réseaux d'eau Potable	120	0,0680	7,92	8,16	3,03%
Total € HT			**316,48**	**313,52**	**-0,94%**
TVA			17,41	17,24	-0,98%
Total TTC			**333,89**	**330,76**	**-0,94%**
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			**2,78**	**2,76**	-0,72%

(*) Données limitées aux prestations du contrat.

Annexe 2 : Note d'information 2025 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : **services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse au 1er janvier 2024 est de **4,41 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : **services.eaufrance.fr/carte-interactive**

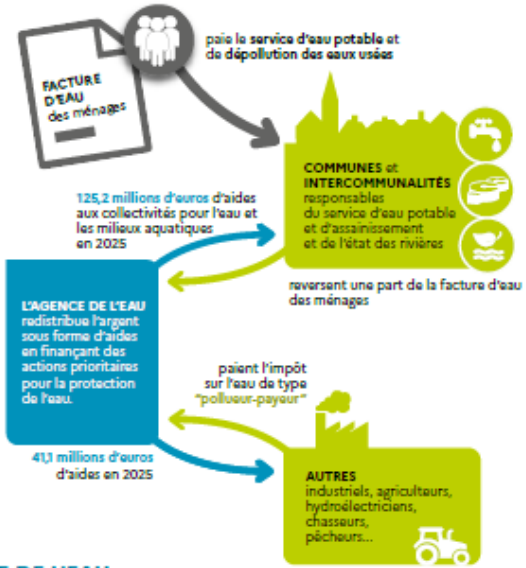
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 149,02 millions d'euros dont plus de 104,31 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

39,19 € de redevance de pollution domestique et collecte domestique payés par les abonnés

5,53 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

1,97 € de redevance cynégétique payés par les chasseurs

0,20 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants

30,80 € de redevance de consommation



0,07 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

11,18 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

4,69 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées

5,90 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

0,47 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.

36,49 € pour lutter contre les pollutions domestiques

19,49 € pour restaurer les milieux aquatiques et préserver la biodiversité

13,54 € pour lutter contre les pollutions d'origine agricole et protéger les captages



19,30 € pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

5,50 € pour renforcer la gouvernance, mobiliser les acteurs, assurer la solidarité internationale et l'animation des politiques de l'eau

5,68 € pour lutter contre les pollutions d'origine industrielle

2 NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...

SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES OU DÉRACCORDÉES, DONT 60 % METTANT EN ŒUVRE DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE
1 184 km²

POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
61 %

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS
170

MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC*)
15,6

NOMBRE DE KILOMÈTRES DE COURS D'EAU RESTAURÉS
197

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS
968

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRES AIDÉS AU TITRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU
54

NOMBRE DE NOUVEAUX CONTRATS "EAU & CLIMAT" ET PLANS HERBE*
18

* **MAEC** : mesures agroenvironnementales et climatiques (dont agriculture biologique, préservation de l'herbe)

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

61 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Des projets sont portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

2 474 projets ont été financés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant de plus de 167,3 millions d'euros d'aides, dont 25,5 millions d'euros en déclinaison des mesures du plan Eau.

CONTRAT "EAU & CLIMAT"

Dans le cadre de sa politique au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

17 nouveaux contrats « Eau et Climat » ont été signés au cours de la 1ère année du 12e Programme d'intervention (2025-2030) portant à 64 le nombre total de contrats « Eau et Climat » approuvés depuis 2019, soit 58,9 % de la superficie du bassin Rhin-Meuse.

Ce partenariat territorial et multithématiques a permis la contractualisation en 2025 de 4 contrats industriels et 13 nouveaux contrats territoriaux pour accélérer la mise en œuvre d'actions en réponse aux enjeux « eau ».

Les contrats 2025 représentent 115,2 millions d'euros d'aides potentielles sur les années 2025-2028 pour un montant estimé de travaux sur le territoire Rhin-Meuse de 328,5 millions d'euros.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Réalisation : AERM • Mars 2016

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : https://lc.cx/RessourcesAgences



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : https://lc.cx/Redevances

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez toutes les ressources sur le site lesagencesdeleau.fr

Annexe 3 : La qualité de dans les communes de la régie de l'eau de la CC2T

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : AVRAINVILLE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

A

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE MILITAIRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 215 personnes sur 1 commune (AVRAINVILLE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/05/2026

UDI 054000075

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **4,45 mg/L**
Valeur maxi : **8,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2024**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **36,2 °f**
Valeur maxi : **41,8 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU AINGERAY BOIS-DE-HAYE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

A

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUITS DU VAU TOUSSAINT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2677 personnes sur 2 communes (AINGERAY, BOIS-DE-HAYE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2026**

UDI **054001369**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **19,3 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **197**
Valeur maxi : **0,007 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,051 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,06 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **27,1 °f**
Valeur maxi : **27,7 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : BOUVRON

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
Les concentrations élevées en fer ont une incidence sur la couleur de l'eau et sont source d'inconfort pour les consommateurs mais ne génèrent pas de risque pour la santé.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE LA PELE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 211 personnes sur 1 commune (BOUVRON). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2026**

UDI **054001151**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **194**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **33,7 °f**
Valeur maxi : **36,4 °f**

FER

Dépassements réguliers de la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **317 microgramme/L**
Valeur maxi : **400 microgramme/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : BRULEY

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUITS CHAMPAGNE, PUITS RANNEY 2 TOUL, SOURCE FAYEMONT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 616 personnes sur 1 commune (BRULEY). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **07/05/2026**

UDI **054000796**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **5,62 mg/L**
Valeur maxi : **10 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,04 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,007 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,007 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **26,8 °f**
Valeur maxi : **36,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX

www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : ECROUVES - VIEUX VILLAGE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

A

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DE L'EGLISE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1191 personnes sur 1 commune (ECROUVES). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le Site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 07/05/2026

UDI 054000799

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **7,25 mg/L**
Valeur maxi : **7,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **197**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **27,9 °f**
Valeur maxi : **28,9 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : FONTENOY SUR MOSELLE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE COMMUNAL, PUITS DU VAU TOUSSAINT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 366 personnes sur 1 commune (FONTENOY-SUR-MOSELLE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2026**

UDI **054001205**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **19**
Valeur moyenne : **30,5 mg/L**
Valeur maxi : **41 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,05 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,0413 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,06 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **29,8 °f**
Valeur maxi : **31,1 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX

www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU FOUG

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUITS P1, PUITS P2, SOURCE FONTAINE DE FRÊNE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2622 personnes sur 1 commune (FOUG). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 12/05/2026

UDI 054002021

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **4,89 mg/L**
Valeur maxi : **12 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **28,3 °f**
Valeur maxi : **40,1 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU FRANCHEVILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité
2025	L'eau distribuée présente des concentrations en fluor élevées. Sa consommation est déconseillée aux enfants de moins de 12 ans et les apports complémentaires en fluor (sel fluoré, supplémentation médicamenteuse) doivent être évalués. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.	C A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE COMMUNAL 1, FORAGE COMMUNAL 2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 287 personnes sur 1 commune (FRANCHEVILLE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le **06/05/2026**

UDI **054002090**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,1 mg/L**
Valeur maxi : **2,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **197**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR — C — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **1,52 mg/L**
Valeur maxi : **1,6 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **26,5 °f**
Valeur maxi : **27,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : GONDREVILLE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : TRANCHEE DRAINANTE GONDREVILLE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2645 personnes sur 2 communes (FONTENOY-SUR-MOSELLE, GONDREVILLE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le **07/05/2026**

UDI **054000688**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,95 mg/L**
Valeur maxi : **3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **197**
Valeur maxi : **0,023 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **25,1 °f**
Valeur maxi : **28,2 °f**

MANGANÈSE

Elément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **35,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **50,2 microgramme/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : JAILLON

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE JAILLON/VILLEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 470 personnes sur 1 commune (JAILLON). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le **08/05/2026**

UDI **054001410**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **26,5 mg/L**
Valeur maxi : **31 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **197**
Valeur maxi : **0,015 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,036 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,045 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **33,1 °f**
Valeur maxi : **33,6 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : ECART "RENARD MOULIN"

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée a présenté une qualité bactériologique dégradée sans risque pour la santé. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.

Indicateur global de qualité

D

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DE DOMFONTAINE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 13 personnes sur 1 commune (LUCEY). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/05/2026

UDI 054000405

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — D — Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **84 %**
Valeur maxi : **175 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **1,8 mg/L**
Valeur maxi : **1,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **193**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **26,8 °f**
Valeur maxi : **27,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : LAGNEY

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SOURCE DE DOMFONTAINE, SOURCE DU GROS HETRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 498 personnes sur 1 commune (LAGNEY). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **07/05/2026**

UDI **054000406**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,5 mg/L**
Valeur maxi : **1,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **191**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

SOMME DE 20 PFAS

A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **29,6 °f**
Valeur maxi : **30,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : LANEUVEVILLE DERRIERE FOUG

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FONTAINE DE PRENSIEUX. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 155 personnes sur 1 commune (LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/05/2026

UDI 054000266

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **4,85 mg/L**
Valeur maxi : **5,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **197**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **33,4 °f**
Valeur maxi : **34,4 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : LAY SAINT-REMY

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

A

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DU TUNNEL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 339 personnes sur 1 commune (LAY-SAINT-REMY). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **07/05/2026**

UDI **054000272**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **15,5 mg/L**
Valeur maxi : **17 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

SOMME DE 20 PFAS

A Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **26,8 °f**
Valeur maxi : **27,7 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : LUCEY

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

A

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUITS CHAMPAGNE, PUITS RANNEY 2 TOUL, SOURCE FAYEMONT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 624 personnes sur 1 commune (LUCEY). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le **12/05/2026**

UDI **054001643**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3,3 mg/L**
Valeur maxi : **3,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **194**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **33 °f**
Valeur maxi : **36,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : MANONCOURT EN WOEVRE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE MILITAIRE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 235 personnes sur 1 commune (MANONCOURT-EN-WOEVRE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 07/05/2026

UDI 054000356

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **92 %**
Valeur maxi : **2 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **2,2 mg/L**
Valeur maxi : **2,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **197**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **33 °f**
Valeur maxi : **33,1 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : MENIL-LA-TOUR SANZEY ANDILLY ROYAUMEIX

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Les concentrations élevées en fer ont une incidence sur la couleur de l'eau et sont source d'inconfort pour les consommateurs mais ne génèrent pas de risque pour la santé.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ANCIEN FORAGE MILITAIRE, FORAGE N°2 DE MENIL-LA-TOUR. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 755 personnes sur 4 communes (ANDILLY, MENIL-LA-TOUR, ROYAUMEIX, SANZEY). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **197**
Valeur maxi : **0,005 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **36,1 °f**
Valeur maxi : **36,7 °f**

FER — Dépassements ponctuels de la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **167 microgramme/L**
Valeur maxi : **320 microgramme/L**

Édité le **12/05/2026**

UDI **054000395**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX

www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU PAGNEY DERRIERE BARINE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUITS CHAMPAGNE, PUITS RANNEY 2 TOUL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 649 personnes sur 1 commune (PAGNEY-DERRIERE-BARINE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **13/05/2026**

UDI **054004757**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **5,94 mg/L**
Valeur maxi : **10 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,04 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,007 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,007 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **25,9 °f**
Valeur maxi : **27,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : PARC DE HAYE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUITS RANNEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 194 personnes sur 1 commune (BOIS-DE-HAYE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le Site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2026**

UDI **054001371**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **1,93 mg/L**
Valeur maxi : **2,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **197**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **26,4 °f**
Valeur maxi : **26,6 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU TOUL BAS SERVICE-CHAUDENEY-DOMMARTIN

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PRISE D'EAU TOUL VAL. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 8420 personnes sur 3 communes (CHAUDENEY-SUR-MOSELLE, DOMMARTIN-LES-TOUL, TOUL). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/05/2026

UDI 054000792

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **4,92 mg/L**
Valeur maxi : **10 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,021 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **23,2 °f**
Valeur maxi : **26 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX

www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : ROYAUMEIX

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE LA CLOERE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 357 personnes sur 2 communes (ANDILLY, ROYAUMEIX). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le Site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **07/05/2026**

UDI **054000413**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **18,9 mg/L**
Valeur maxi : **27 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0,008 microgramme/L**
Année prise en compte : **2023**

SOMME DE 20 PFAS

A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **31,1 °f**
Valeur maxi : **31,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX

www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : RESEAU TOUL MOYEN-HAUT SERVICE-ECROUVES BAS

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

A

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUITS CHAMPAGNE, PUITS RANNEY 2 TOUL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 13147 personnes sur 3 communes (DOMMARTIN-LES-TOUL, ECROUVES, TOUL). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.A.U.R. » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le **07/05/2026**

UDI **054000793**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **22**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **5,94 mg/L**
Valeur maxi : **10 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,04 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,007 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,007 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **25,9 °f**
Valeur maxi : **27,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : CC2T TREMBLECOURT

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

A

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SCE DE VILCEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 158 personnes sur 1 commune (TREMBLECOURT). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le **08/05/2026**

UDI **054001331**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **16,6 mg/L**
Valeur maxi : **21 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,02 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,006 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,006 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **27,1 °f**
Valeur maxi : **27,8 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : TRONDES

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : HAUTES BRUYERES 2, HAUTES BRUYÈRES 1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 521 personnes sur 1 commune (TRONDES). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le Site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/05/2026

UDI 054000315

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,6 mg/L**
Valeur maxi : **1,8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **193**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

SOMME DE 20 PFAS

A Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **28,6 °f**
Valeur maxi : **29,8 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX

www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : VILLEY LE SEC

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

A

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PUITS P1, PUITS P2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 419 personnes sur 1 commune (VILLEY-LE-SEC). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « C.C. TERRES TOULOISES » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le **08/05/2026**

UDI **054001441**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **20,5 mg/L**
Valeur maxi : **21 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **189**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2024**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **28,9 °f**
Valeur maxi : **29,3 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : VILLEY SAINT ETIENNE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

A

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE JAILLON/VILLEY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1012 personnes sur 1 commune (VILLEY-SAINT-ETIENNE). Le responsable des installations est : « C.C. TERRES TOULOISES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le Site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2026**

UDI **054001409**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **26,5 mg/L**
Valeur maxi : **31 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **197**
Valeur maxi : **0,015 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — - — Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **33,1 °f**
Valeur maxi : **33,6 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - DELEGATION TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE - 6, rue notre dame - CS 70851 - 54011 NANCY CEDEX
www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt54-vsse@ars.sante.fr